

GUIDE TECHNIQUE

Points de débarquement des professionnels de la pêche en Guadeloupe



Ifremer délégation Antilles, station de Martinique, unité Biodivenv - Septembre 2024.

Baudrier J., Deveaux S., Rovillon G.A., Le Roy E., Antonius G., Blanc E., Bonnin N.,
Estripeaut E., Florie X., Morvan J., Palmyre L., Penelope F., Schaal N.

Fiche documentaire

Titre du rapport : Guide technique des points de débarquement des professionnels de la pêche en Guadeloupe

Référence interne :
RBE / BIODIVENV / 2024-09

Date de publication :
Septembre 2024

Version : 3.1

Diffusion

- libre (internet)
- restreinte (intranet)
levée d'embargo : AAAA/MM/JJ
- interdite (confidentielle)

Référence de l'illustration de couverture

Point de débarquement de Terre-de-Haut (Les Saintes). Jérôme Baudrier © Ifremer.

Langue(s) : Français

Résumé / Abstract :

L'objectif de ce guide technique est de répertorier les principaux points de débarquement utilisés par les professionnels de la pêche guadeloupéens. Ces lieux sont fréquentés régulièrement par des observateurs dans le cadre de la collecte de données du système d'informations halieutiques (SIH) de l'Ifremer. Outre le référencement des différents sites, le document présente leurs principales caractéristiques (équipements disponibles, principaux métiers de pêche, composition de la flottille...), ainsi que les horaires à privilégier pour les rencontres sur le terrain. Ce guide peut également être utile aux différents services et établissements concernés par la pêche professionnelle et la gestion des ressources halieutiques locales (administrations, scientifiques, gestionnaires, organisations inter-professionnelles...).

Mots-clés / Key words :

Système d'Informations Halieutiques, Points de débarquement, Ports, Pêche professionnelle, Guadeloupe.

Comment citer ce document :

Baudrier J., Deveaux S., Rovillon G.A., Le Roy E., Antonius G., Blanc E., Bonnin N., Estripeaut E., Florie X., Morvan J., Palmyre L., Penelope F., Schaal N., 2024. Guide technique des points de débarquement des professionnels de la pêche en Guadeloupe. Rapport Ifremer RBE / BIODIVENV / 2024-09, 108 p.

Commanditaire du rapport :

Ifremer.

Nom / référence du contrat :

- Rapport intermédiaire
 - Rapport définitif
-

Projets dans lesquels ce rapport s'inscrit (programme européen, campagne, etc.) :

SIH (Système d'Informations Halieutiques)
DCF (Data Collection Framework)

Validé par :

Olivier Guyader, PDG-DGDS-RBE-EM, Ifremer Brest
Emilie Le Roy, PDG-DGDS-RBE-HISSEO, Ifremer Brest

Sommaire

1. Introduction	6
2. Présentation du SIH	7
2.1. Objectifs et données collectées	7
2.2. Etat de l'art aux Antilles.....	8
3. Présentation des informations recensées dans ce guide.....	9
1 Unité d'observation 001 : Pointe-à-Pitre	14
1.1 Présentation de la zone concernée.....	14
1.2 Points de Débarquement.....	15
1.2.1 Pointe-à-Pitre - Marina	15
1.2.2 Pointe-à-Pitre - Lauricisque.....	16
1.2.3 Pointe-à-Pitre - La Darse	18
1.2.4 Pointe-à-Pitre - Carénage	19
2 Unité d'observation 002 : Le Gosier	21
2.1 Présentation de la zone concernée.....	21
2.2 Point de Débarquement : Anse du Mont.....	22
3 Unité d'observation 003 : Sainte-Anne	24
3.1 Présentation de la zone concernée.....	24
3.2 Points de débarquement	25
3.2.1 Sainte-Anne - Castaing.....	25
3.2.2 Sainte Anne – Les Galbas.....	26
4 Unité d'observation 004 : Saint-François	28
4.1 Présentation de la zone concernée.....	28
4.2 Point de débarquement : Saint-François - Bourg	29
5 Unité d'observation 005 : La Désirade	31
5.1 Présentation de la zone concernée.....	31
5.2 Points de débarquement : La Désirade - Beauséjour	32
6 Unité d'observation 006 : Le Moule	34
6.1 Présentation de la zone concernée.....	34
6.2 Point de débarquement : Le Moule	35
7 Unité d'observation 007 : Anse Bertrand - Port Louis.....	37
7.1 Présentation de la zone concernée.....	37
7.2 Points de débarquement	38
7.2.1 Port de pêche d'Anse-Bertrand.....	38
7.2.2 Port de pêche de Port-Louis	39
8 Unité d'observation 008 : Petit-Canal - Morne-à-l'eau	41

8.1	Présentation de la zone concernée	41
8.2	Points de débarquement	42
8.2.1	La Darse de Petit-Canal	42
8.2.2	Canal des Rotours	43
8.2.3	Vieux-Bourg Morne à l'eau	44
9	Unité d'observation 009 : Baie Mahault	46
9.1	Présentation de la zone concernée	46
9.2	Points de débarquement : Baie Mahault (débarcadère)	47
10	Unité d'observation 010 Sainte Rose	49
10.1	Présentation de la zone concernée	49
10.2	Points de débarquements	50
10.2.1	Morne Rouge Sainte-Rose	50
10.2.2	Sainte-Rose bourg	51
11	Unité d'observation 011 : Deshaies	53
11.1	Présentation de la zone concernée	53
11.2	Point de débarquement	54
11.2.1	Deshaies bourg	54
11.2.2	Anse Ferry	55
12	Unité d'observation 012 : Pointe Noire	57
12.1	Présentation de la zone concernée	57
12.2	Point de débarquement : Pointe Noire - Port de Baille-Argent	58
13	Unité d'observation 013 : Bouillante	60
13.1	Présentation de la zone concernée	60
13.2	Point de débarquement	61
13.2.1	Bouillante - Pigeon section Fromager	61
13.2.2	Bouillante - Pigeon section Coton	62
13.2.3	Bouillante - Station thermique de l'Anse Marsolle	63
13.2.4	Bouillante - Trois tortues	64
13.2.5	Anse à la Barque (Bouillante)	66
14	Unité d'observation 014 : Vieux-Habitants	67
14.1	Présentation de la zone	67
14.2	Points de débarquement : Vieux Habitants - Anse à la barque	68
15	Unité d'observation 015 : Baillif - Basse-Terre	70
15.1	Présentation de la zone concernée	70
15.2	Points de débarquement	71
15.2.1	Basse-Terre - Rivière des pères	71
15.2.2	Basse-Terre (Quai Saintois)	72
16	Unité d'observation 016 : Gourbeyre	74
16.1	Présentation de la zone concernée	74

16.2	Points de débarquement : Marina de Rivière-Sens	75
17	Unité d'observation 017 : Vieux Fort - Trois-Rivières.....	77
17.1	Présentation de la zone	77
17.2	Points de débarquement	78
17.2.1	Trois Rivières - bord de mer.....	78
17.2.2	Vieux Fort - Anse Dupuy	79
18	Unité d'observation 018 : Les Saintes	81
18.1	Présentation de la zone concernée	81
18.2	Points de débarquement	82
18.2.1	Anse des Muriers	82
18.2.2	Petite Anse (Terre de Bas)	83
18.2.3	Terre de Haut - bourg	84
18.2.4	La Petite Anse (Terre de Haut).....	85
18.2.5	Anse du Fond Curé	86
18.2.6	La plage de Marigot	87
19	Unité d'observation 019 : Marie-Galante.....	88
19.1	Présentation de la zone concernée	88
19.2	Points de débarquement	89
19.2.1	Grand Bourg de Marie-Galante.....	89
19.2.2	Les Basses	90
19.2.3	Capesterre de Marie-Galante.....	91
19.2.4	Anse Canot.....	92
19.2.5	Saint Louis de Marie Galante.....	93
20	Unité d'observation 020 : Capesterre-Belle-Eau	94
20.1	Présentation de la zone concernée	94
20.2	Points de débarquement	95
20.2.1	Anse du Bananier.....	95
20.2.2	Sainte Marie	96
20.2.3	Four à chaux	97
21	Unité d'observation 021 : Goyave et Petit-Bourg	99
21.1	Présentation de la zone concernée	99
21.2	Points de débarquement	100
21.2.1	Goyave - Bourg	100
21.2.2	Petit-Bourg - la Vinaigrierie	101
	Conclusion	103
	Références bibliographiques	104
	Annexes.....	105

1. Introduction

Le projet « Système d'Informations Halieutiques¹ » (SIH) constitue le réseau pérenne et opérationnel d'observation des ressources halieutiques et des usages associés de l'Ifremer² (annexe 1 : liste des sigles utilisés). Il a pour mission l'acquisition des données sur la pêche professionnelle (collecte ou intégration de flux externes), leur bancarisation, leur qualification et la production d'indicateurs ou de synthèses à destination d'un public large. Il apporte de la connaissance pour la recherche et l'appui aux politiques publiques, permettant de contribuer à une exploitation durable des océans.

Les suivis déployés au titre du SIH s'inscrivent principalement dans le cadre réglementaire de la Politique Commune des Pêches (PCP) via la constitution d'un réseau d'observation halieutique européen. La collecte de données est encadrée par le règlement DCF (Data Collection Framework - European Commission, 2017). Le SIH permet de répondre à une des missions de service d'intérêt public de l'Ifremer visant à connaître, évaluer, mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable.

La pêche pratiquée en Guadeloupe est une activité de petite échelle mobilisant un nombre important de navires aux pratiques diversifiées (Guyader *et al.*, 2023). Le manque de données halieutiques a été identifié à de nombreuses reprises comme un élément critique pour le suivi de l'évolution des activités de pêche, des ressources exploitées et la définition de politiques de gestion durable des usages des écosystèmes halieutiques (Gobert et Reynal, 2002).

Sur ce territoire, la collecte d'informations repose majoritairement sur des enquêtes menées auprès des professionnels aux points de débarquement (calendriers d'activité, suivis ObsDeb³ et ObsVentés⁴). Les observateurs sont ainsi amenés à se déplacer chaque jour sur le terrain.

Le présent document constituera une aide dans le processus de formation des nouveaux arrivants en décrivant notamment les accès aux différents points de débarquement. Il présente aussi leurs principales caractéristiques (équipements disponibles, principaux métiers de pêche, composition de la flottille...), ainsi que les horaires à privilégier pour les rencontres avec les professionnels sur le terrain.

Des enquêtes téléphoniques sont mises en place pour compléter les informations acquises sur les points de débarquement. La connaissance des infrastructures liées à l'activité de pêche (apportement, cale sèche, accès à l'avitaillement, stockage de matériel...) contribue à la collecte de renseignements pertinents à distance. La description des sites au travers de ce rapport permettra d'optimiser les suivis téléphoniques.

Ce guide pourrait également être utile aux différents services et établissements concernés par la pêche professionnelle et la gestion des ressources halieutiques locales (administrations, scientifiques, gestionnaires, organisations interprofessionnelles...).

¹ <https://sih.ifremer.fr/>

² Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer.

³ Observation des marées au débarquement.

⁴ Observation des ventes.

2. Présentation du SIH

Le SIH est un réseau scientifique national d'observation des ressources et des flottilles de pêche professionnelle embarquée. Il apporte de la connaissance pour la recherche et l'expertise, permettant de contribuer à une exploitation durable de la ressource. Ce dispositif s'appuie sur un partenariat étroit avec les professionnels, au travers d'un réseau d'observateurs réparti sur le littoral. Tous les participants sont volontaires, leur adhésion à l'observation contribue à la représentativité et à la qualité scientifique, indispensable à la réalisation de diagnostics fiables (Ifremer, 2016).

2.1. Objectifs et données collectées

Les informations collectées au travers du SIH sont principalement utilisées pour :

- connaître la ressource et l'activité de pêche, leurs variations dans le temps, à différentes échelles ;
- établir des diagnostics sur l'évolution des ressources et des écosystèmes exploités ;
- produire des indicateurs utiles aux gestionnaires et aux parties-prenantes.

Les données collectées concernent les navires de pêche et les ressources exploitées, elles sont détaillées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Données collectées via le SIH (Ifremer, 2016)

Navires	Ressources
Caractéristiques des navires	Biologie des espèces : âge et maturité sexuelle
Activité : techniques de pêche, zones, effort de pêche	Identification et abondance des espèces exploitées ou non
Quantité et valeur des débarquements obtenus par : les journaux de pêche, les ventes, les observations scientifiques de terrain	Nombre d'individus capturés par taille
Données économiques d'un armement pour un navire donné	Caractéristiques de l'écosystème : température, salinité, plancton...

Les méthodes déployées pour rassembler ces informations sont diverses :

- transmission électronique des données réglementaires par l'administration des pêches (DGAMPA - Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture) ;
- à terre : par des enquêtes auprès des pêcheurs, par des observations sur les points de débarquement ;
- en mer : sur des navires de pêche professionnelle, sur des navires océanographiques, par la géolocalisation des navires de pêche professionnelle.

Les échantillonnages biologiques des ressources exploitées, les données administratives (fichier flotte de pêche communautaire par exemple), déclaratives (journaux de bord, fiches de pêches, télédéclaration), de ventes (hors criée et en criée) ainsi que les données d'enquêtes activité (calendriers d'activité des navires de pêche professionnelle) et socio-économiques sont indispensables aux diagnostics sur l'état de la ressource et de la filière.

2.2. Etat de l'art aux Antilles

Que ce soit pour détecter des tendances, aider à la prise de décision, envisager différents scénarios de gestion ou évaluer l'état des populations exploitées, les décideurs et les scientifiques ont besoin d'une information actualisée sur les pêcheries. Cela suppose le recueil et le traitement pérenne de données, dont la nature et l'ampleur dépendent des objectifs poursuivis en matière d'information et de moyens disponibles. Percevoir la variabilité ou déceler les tendances de l'activité nécessite d'avoir recours à un suivi en routine, puisqu'il est impossible de savoir si les résultats d'études ponctuelles sont représentatifs d'une situation moyenne ou au contraire extrême (Gobert et Reynal, 2002). La plupart des données collectées en Guadeloupe font l'objet de sorties sur les points de débarquement ou d'enquêtes téléphoniques auprès des pêcheurs professionnels. En l'absence de système centralisé de débarquement ou de vente (criée), l'information est recueillie par des observateurs scientifiques à travers un protocole d'échantillonnage précis.

Aux Antilles, il n'y a pas de campagnes scientifiques en mer comme celles déployées dans l'Hexagone chaque année pour l'évaluation des ressources commerciales. La géolocalisation de la flotte professionnelle est également quasi-inexistante car le cadre réglementaire ne l'impose que sur des navires de plus de 12 mètres, très peu représentés localement. Les embarquements sur les navires de pêche professionnelle sont très rares, hormis pour les besoins de projets spécifiques, car complexes à mettre en œuvre.

En revanche, de nombreuses actions d'observations sont réalisées à terre :

- le SIH a développé une méthode de suivi exhaustif de l'ensemble des navires inscrits au fichier national de la flotte de pêche communautaire (FPC), consistant à reconstituer annuellement les **calendriers d'activité** des navires de pêche professionnelle. Il s'agit ici de disposer, pour chaque navire, d'une information mensuelle sur les périodes d'inactivité et les métiers pratiqués, les zones de pêche exploitées, et de son effort de pêche en nombre de jours de mer. Ces informations sont recueillies en interrogeant directement les professionnels de la pêche.

- L'action d'« **Observation des marées aux débarquements** », ObsDeb, est mise en place aux Antilles ainsi que dans les autres départements d'outre-mer. Elle vise à estimer par échantillonnage les niveaux d'effort de pêche et de captures des navires inférieurs à 12 mètres, qui du fait de l'incomplétude de flux déclaratifs, d'une forte inactivité des petites unités et de la très forte dispersion géographique de ces flottilles, sont parfois mal connus. Les pêcheurs peuvent aussi être contactés par téléphone afin d'obtenir des informations sur les pêches non observées directement sur les points de débarquement.

- Le programme « **Observation des ventes** », ObsVentes, est également déployé en Guadeloupe. Il vise à produire des structures en taille des captures des principales espèces commercialisées. Ce suivi s'appuie sur un plan d'échantillonnage des différents points de débarquement qui répond précisément aux requis du plan de travail national de collecte de données lié au règlement DCF.

- Ponctuellement, des données économiques peuvent aussi être collectées : cela a été le cas pour la Guadeloupe en 2020 et la Martinique en 2022. L'action « **socio-économie** » du SIH a pour objectif la production d'indicateurs socio-économiques sur les flottilles à l'aide de questionnaires individuels adressés aux professionnels.

3. Présentation des informations recensées dans ce guide

Les points de débarquement sont définis comme des lieux de débarquement de produits de la mer utilisés par un ou plusieurs professionnels de la pêche. Le présent guide a pour objectif la description des principaux sites guadeloupéens dédiés à ces usages. L'inventaire actuel recense 123 points.

Lors de l'étude pilote liée à la mise en place du SIH guadeloupéen (2007-2009), 125 points avaient été dénombrés pour les débarquements réalisés lors des retours de pêche des professionnels (Guyader *et al.*, 2011). Les suivis actuels se basent donc sur les sites recensés il y a une quinzaine d'années et qui ont très peu évolué depuis. Il est toutefois à noter une diminution importante de l'activité de pêche professionnelle, certains points de débarquement ne sont aujourd'hui plus utilisés tandis que d'autres sont très rarement fréquentés.

Lors du déploiement du SIH en Martinique et en Guadeloupe en 2007, la méthodologie différenciait les ports primaires exploités par 10 navires ou plus des ports secondaires fréquentés par moins de 10 embarcations (Reynal *et al.*, 2013). Dans la suite du document, ce sont les sites les plus fréquentés par les professionnels de la pêche qui seront décrits, en tenant compte d'une nouvelle catégorisation :

- les principaux : lieux exploités par 10 navires ou plus pour le débarquement des produits de la mer et/ou équipés d'infrastructures et équipements importants financés par des fonds publics ;
- les secondaires : lieux exploités par moins de 10 embarcations pour le débarquement des produits de la mer ;
- les historiques : sites historiquement identifiés pour le débarquement de produits de la mer mais avec une fréquentation en déclin ou progressivement abandonnés par les pêcheurs pour des lieux plus accessibles et mieux équipés (avec parfois, présence de matériels ou canots usagés).

Dans le cadre des suivis ObsDeb du SIH, les observateurs suivent un plan d'échantillonnage aléatoire qui fixe le calendrier des points de débarquement à fréquenter. Le tableau 2 dresse une liste exhaustive et actualisée de ces sites. Ils sont au nombre de 48, 16 principaux et 32 secondaires. Sur les 123 points recensés, 75 d'entre eux ont été regroupés en historiques car leur fréquentation très limitée ne permet pas un suivi suffisant de l'activité de pêche professionnelle.

Tableau 2 : Référentiel des points de débarquement en Guadeloupe (sources : SIH Ifremer-Groupe EI, 2024)

N°	Unité d'Observation	Code lieu	Point de débarquement	Commune
1	UOGA001	AP1	PP-Lauricisque	Pointe-à-Pitre
2	UOGA001	AP3	PP-La Darse	Pointe-à-Pitre
3	UOGA001	AP4	PP-Carenage	Pointe-à-Pitre
4	UOGA001	AP5	PP-Marina Pointe-à-Pitre	Pointe-à-Pitre
5	UOGA002	BP3	GO-Anse du Mont	Le Gosier
6	UOGA003	CP3	SA-Castaing	Sainte-Anne

7	UOGA003	CP5	SA-Les Galbas	Sainte-Anne
8	UOGA004	DP2	FR-Saint François (Bourg)	Saint-François
9	UOGA005	3P3	DE-Beausejour	La Désirade
10	UOGA006	EP3	MO-Le Moule	Le Moule
11	UOGA007	FP1	AB-Anse Bertrand	Anse-Bertrand
12	UOGA007	FP2	PL-Port Louis	Port Louis
13	UOGA008	GP1	PC-Petit Canal - la Darse	Petit Canal
14	UOGA008	HP1	MN-Canal des Rotours	Morne-à-l'Eau
15	UOGA008	HP2	MN-Vieux bourg (Morne à l'eau)	Morne-à-l'Eau
16	UOGA009	IP2	BM-Baie Mahault (débarcadère)	Baie-Mahault
17	UOGA010	KP1	SR-Morne rouge	Sainte-Rose
18	UOGA010	KP3	SR-Sainte Rose (bourg)	Sainte-Rose
19	UOGA011	LP3	DH-Deshaies (bourg)	Deshaies
20	UOGA011	LP4	DH-Anse Ferry	Deshaies
21	UOGA012	MP2	PN-Baille Argent (Pointe Noire)	Pointe-Noire
22	UOGA013	NP5	BO-Pigeon section fromager	Bouillante
23	UOGA013	NP6	BO-Pigeon section coton	Bouillante
24	UOGA013	NP8	BO-Bouillante station thermale-Anse Marsolle	Bouillante
25	UOGA013	NPF	BO-Trois Tortues	Bouillante
26	UOGA013	NPG	BO-Anse à la Barque (Bouillante)	Bouillante
27	UOGA014	OP1	VH-Anse à la Barque (Vieux Habitants)	Vieux-Habitants
28	UOGA015	QP1	BT-Rivière des Pères	Basse-Terre
29	UOGA015	QP2	BT-Basse Terre (Quai Saintois)	Basse-Terre
30	UOGA016	RP2	GY-Marina de Rivière Sens	Gourbeyre
31	UOGA017	SP2	VF-Anse Dupuy	Vieux-Fort
32	UOGA017	TP2	TR-Bord de mer (Trois Rivières)	Trois-Rivières
33	UOGA018	XP1	TH-Terre de Haut (Bourg)	Terre-de-Haut
34	UOGA018	XP2	TH-Petite Anse	Terre-de-Haut
35	UOGA018	XP3	TH-Anse Fond Curé	Terre-de-Haut
36	UOGA018	XP5	TH-Plage de Marigot	Terre-de-Haut
37	UOGA018	YP3	TB-Petite Anse	Terre-de-Bas
38	UOGA018	YP5	TB-Anse des Mûriers	Terre-de-Bas
39	UOGA019	1P1	CP-Capesterre de Marie-Galante	Capesterre
40	UOGA019	2P2	SL-Anse Canot	Saint-Louis

41	UOGA019	2P3	SL-Saint Louis de Marie Galante	Saint-Louis
42	UOGA019	ZP2	GB-Grand bourg de Marie Galante	Grand-Bourg
43	UOGA019	ZP4	GB-Les Basses	Grand-Bourg
44	UOGA020	UP2	CB-Anse du Bananier	Capesterre-Belle-Eau
45	UOGA020	UP6	CB-Sainte Marie	Capesterre-Belle-Eau
46	UOGA020	UP7	CB-Four à chaux	Capesterre-Belle-Eau
47	UOGA021	VP2	GV-Goyave (Bourg)	Goyave
48	UOGA021	WP1	PB-Petit bourg - la Vinaigrerie	Petit-Bourg

L'illustration suivante (figure 1) représente la localisation des 123 points de débarquement en Guadeloupe regroupés par unités d'observations (UO) et par secteurs. Au centre de la Grande-Terre, l'un des sites montre une localisation atypique car éloignée du littoral : il s'agit du canal des Rotours qui relie le Grand Cul-de-sac marin au centre de Morne-à-l'Eau.

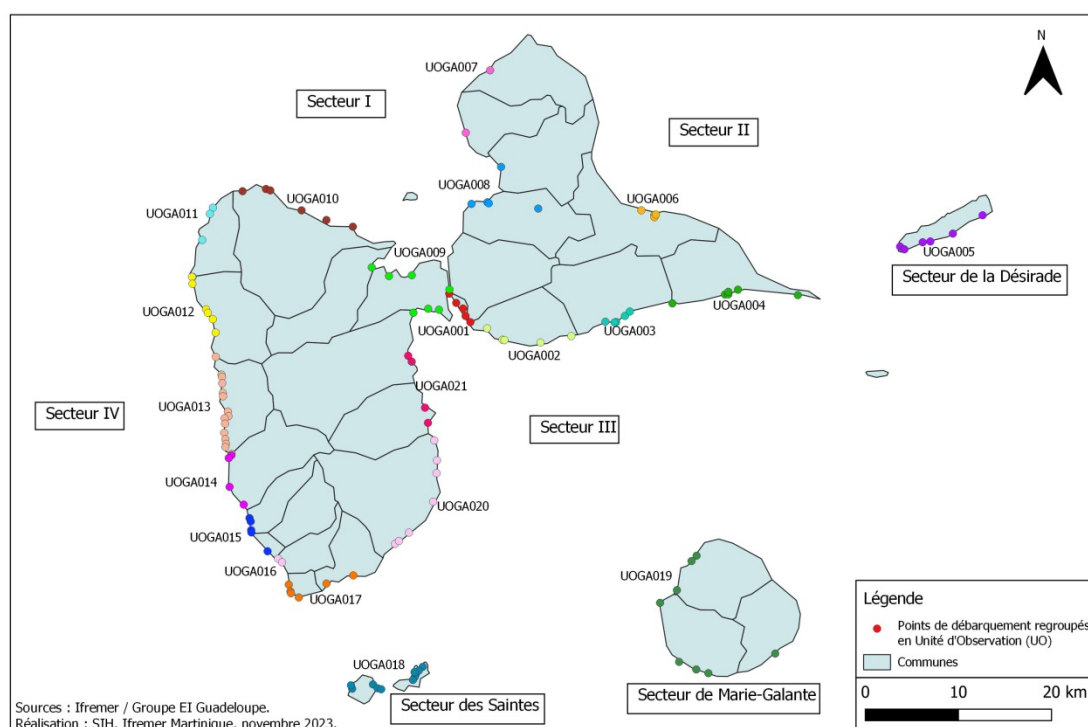


Figure 1 : Points de débarquement des pêcheurs professionnels par UO (sources : Ifremer/Groupe EI)

La figure 2 représente ces sites en fonction de leur catégorisation. Les points principaux et secondaires, considérés comme actifs, sont régulièrement suivis par les observateurs. Les points historiques ne sont plus fréquentés par les professionnels, ou de manière très occasionnelle, ils ne sont donc pas intégrés dans les plans d'échantillonnage de collecte de données.

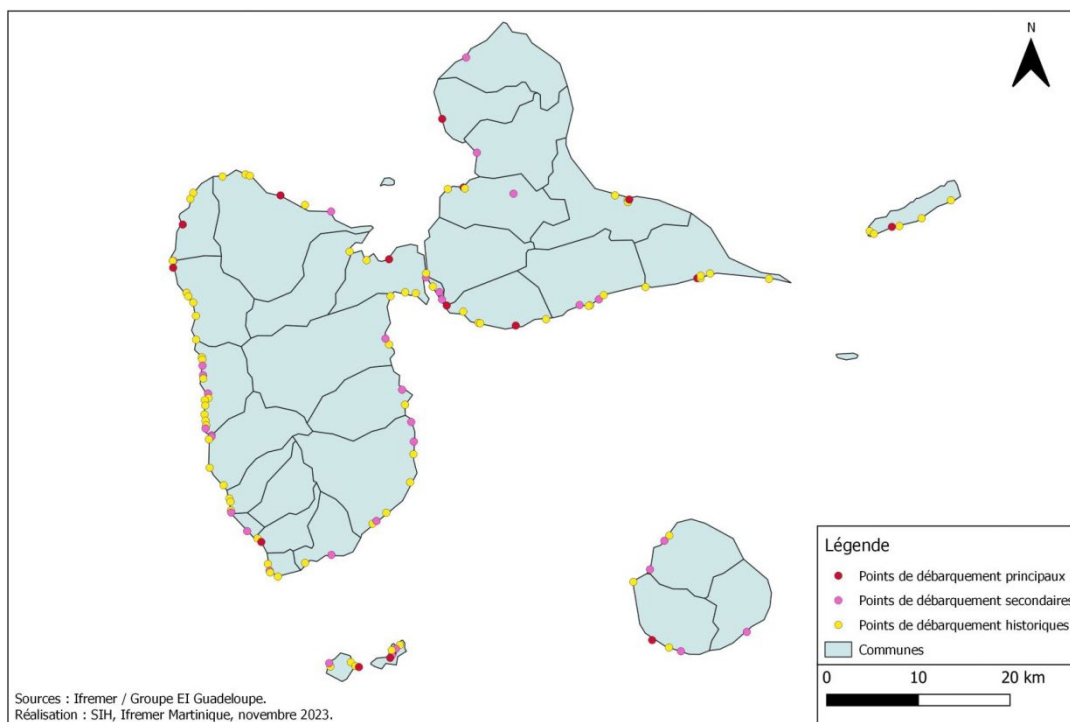


Figure 2 : Points de débarquement selon leur classification (sources : Ifremer/Groupe EI)

Lors de la rédaction de ce guide, chaque UO a fait l'objet d'une vérification par les observateurs de la société Groupe EI (prestataire de l'Ifremer en Guadeloupe pour les suivis du SIH). Des sorties sur le terrain ont été programmées dans le but de vérifier la position GPS de chaque point de débarquement ainsi que leurs caractéristiques, tels que les équipements présents pour la pratique de la pêche professionnelle (figure 3).

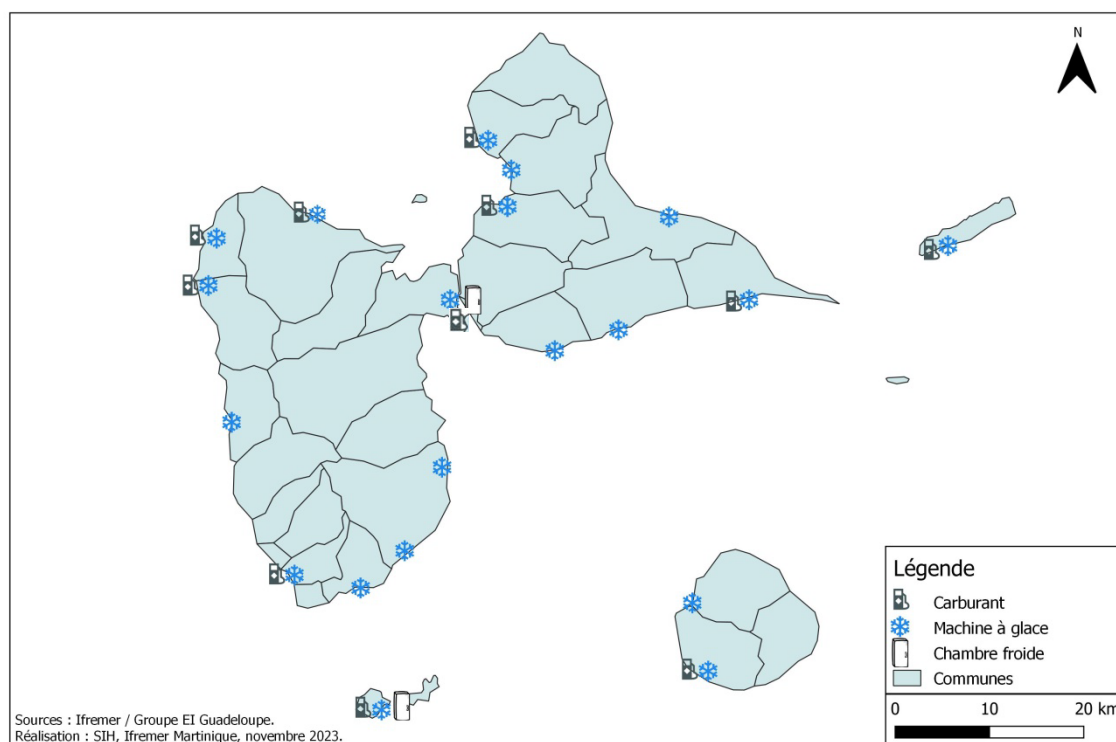


Figure 3 : Equipements présents sur les points de débarquement (sources : Ifremer/Groupe EI)

S'agissant des stations de carburant, il existe aussi des possibilités d'avitaillement en dehors des ports. Ces dépôts n'ont pas été représentés sur la figure 3.

Dans la suite du document, les sites suivis dans le cadre du SIH en Guadeloupe sont présentés plus précisément. Des plans et illustrations ont été insérés et devraient faciliter l'accès aux lieux décrits.

Certains d'entre eux sont moins fréquentés que d'autres par les professionnels de la pêche. Cette activité moindre ne doit cependant pas induire une absence d'observateur sur le terrain. Tous les sites recensés sont suivis régulièrement afin d'assurer une collecte de données pertinente sur l'ensemble du territoire.

Les données insérées dans les tableaux descriptifs de chaque point de débarquement sont issues des enquêtes activité et des suivis ObsDeb menés par l'équipe d'observateurs quotidiennement. Elles ne sont pas exhaustives, cependant elles permettent une représentation générale de l'activité de chaque point.

Une mission de l'équipe Ifremer Martinique menée en avril 2024 sur le territoire de Guadeloupe a permis de collecter les informations et illustrations manquantes. Faute de temps, les dépendances (Marie-Galante, La Désirade et les Saintes) n'ont pas pu être visitées à cette occasion.

1 Unité d'observation 001 : Pointe-à-Pitre

1.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 001 est située au centre de la Guadeloupe à la jointure entre la Grande Terre et la Basse Terre et plus précisément à l'ouest de Grande-Terre.

Elle comprend cinq points de débarquement, dont quatre sont fréquentés par un nombre significatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 4). Le site de Bergevin est désormais très peu utilisé par les pêcheurs professionnels et est donc considéré comme historique.

La Marina est classée en point principal car c'est le port d'attache d'un grand nombre de bateaux, notamment les pontés. Toutefois, certains professionnels débarquent ailleurs car les embarcations sont situées au niveau de la zone technique et la configuration n'est pas adaptée aux transbordements de poissons.



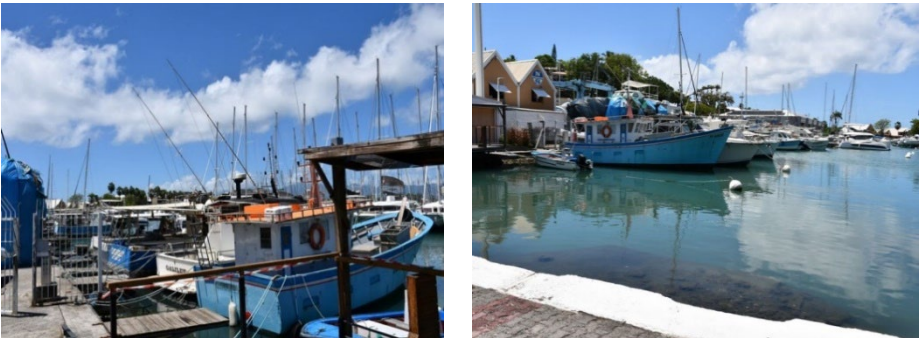

Figure 4 : Points de débarquement de l'UO 001 (sources : Ifremer/Groupe EI)

1.2 Points de Débarquement

1.2.1 Pointe-à-Pitre - Marina

Compte-tenu du nombre de navires présents sur ce site, la Marina de Pointe-à-Pitre est le point de débarquement principal de l'UO 001. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 3.

Tableau 3 : Tableau présentant les caractéristiques principales de la Marina à Pointe-à-Pitre

Nom local du point	La Marina de Pointe-à-Pitre
Unité d'observation	UO001
Commune	Pointe-à-Pitre
Coordonnées GPS	16.222102, -61.526923
Code Ifremer	AP5
Accès	La Marina se situe à la fois sur la ville de Pointe-à-Pitre et celle du Gosier. Le quai des pêcheurs ainsi que la zone technique se situent sur la partie de Pointe-à-Pitre.
Où se garer ?	Il est possible de se garer gratuitement dans les parkings prévus à cet effet.
Illustrations	 
Horaires	Les horaires préférentiels sont en fin d'après-midi (16h à 20h). Ce site


privilegiés pour les observations	rassemble de nombreux professionnels de la pêche et est propice aux échanges.
Observations et échantillonnages	Bien que le lieu rassemble un nombre significatif de navires, ce point de débarquement n'est pas toujours opportun pour les observations. Les pêcheurs de ce port débarquent préférentiellement le poisson à la Darse.
Caractéristiques pêche	Les métiers pratiqués sont principalement la pêche à la ligne aux mérours et le filet à vivaneaux. Les nasses et palangres sont aussi bien représentées.
Equipements	La marina dispose d'une zone technique, d'une mise à l'eau, de bacs de récupération des huiles usagées, d'une station-service nautique (coté Bas-Du-Fort, Le Gosier), de l'accès à l'eau et à l'électricité.
Vente du poisson	La vente de poissons s'effectue principalement à la Darse à partir de 2h du matin.
Commentaires	Les navires basés à la Marina sont essentiellement des bateaux pontés. Le stationnement des navires y est payant.

1.2.2 Pointe-à-Pitre - Lauricisque

Le port de pêche de Lauricisque à Pointe-à-Pitre est un point de débarquement secondaire de l'UO 001. Malgré un nombre limité de navires actifs, cet emplacement représente le premier point de débarquement de l'UO en termes d'activités. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 4.

Tableau 4 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche de Lauricisque à Pointe-à-Pitre

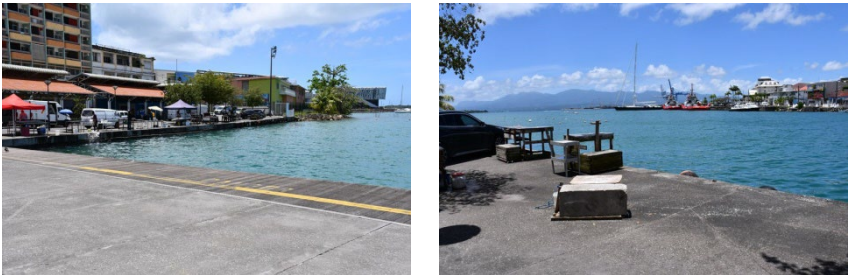

Nom local du point	Lauricisque
Unité d'observation	UO001
Commune	Pointe-à-Pitre
Coordonnées GPS	16.250963, -61.548305
Code Ifremer	AP1
Accès	Le port de pêche de Lauricisque se situe à l'entrée de la ville de Pointe-à-Pitre. En sortant de la rocade dans le sens de Basse-Terre vers Pointe-à-Pitre, la première bretelle doit être empruntée, à droite juste à la sortie du pont de la Gabarre. Le port se trouve à la première entrée à droite et le marché aux poissons en bord de route.
Où se garer ?	Il est possible de se garer gratuitement autour du port.

<p>Illustrations</p>	
<p>Horaires privilégiés pour les observations</p>	<p>6h-12h et 14h-18h</p>
<p>Observations et échantillonnages</p>	<p>Il faut veiller à ne pas confondre les pêcheurs vendant leurs poissons et les mareyeurs. Ces derniers disposent généralement d'une grande diversité d'espèces, présentées sur des étals sous le marché aux poissons Monique Nafer qui se trouve à l'entrée du port. Dans le cas des mareyeurs, il n'est pas possible d'obtenir les informations collectées dans le cadre du SIH.</p>
<p>Caractéristiques pêche</p>	<p>Il reste peu de marins-pêcheurs dans ce port (7 navires actifs selon les dernières enquêtes « activité »), beaucoup d'entre eux sont désormais retraités. Les métiers de pêche les plus pratiqués sont côtiers : trémail à langoustes, filet maillant à poissons, casier et senne. Un nombre significatif de navires pratique aussi le DCP.</p>
<p>Equipements</p>	<p>L'espace Monique Nafer a été ouvert au public en mai 2019 et des cabanons y ont été construits pour les pêcheurs. Une machine à glace se trouve sur place, des paillettes sont accessibles pour les particuliers et les marins-pêcheurs. Des toilettes publiques payantes sont également accessibles sur ce site. Le port dispose aussi d'une arrivée d'eau sur le quai des pêcheurs.</p>
<p>Vente du poisson</p>	<p>La vente de poissons s'effectue principalement lors des débarquements ou le lendemain matin si les navires sont rentrés tardivement la veille. Les vendredis et samedis sont les jours de plus forte affluence.</p>
<p>Commentaires</p>	<p>Ce point de débarquement est essentiellement fréquenté par des plaisanciers.</p>

1.2.3 Pointe-à-Pitre - La Darse

La Darse est un point de débarquement secondaire de l'UO 001 (tableau 5). Comme Lauricisque, les débarquements de poissons y sont significatifs. Il est donc de ce fait suivi dans le cadre du SIH, malgré le fait que les navires n'y demeurent pas.

Tableau 5 : Tableau présentant les caractéristiques principales de la Darse de Pointe-à-Pitre

Nom local du point	La Darse
Unité d'observation	UO001
Commune	Pointe-à-Pitre
Coordonnées GPS	16.236193, -61.534647
Code Ifremer	AP3
Accès	La Darse se situe au cœur de la ville de Pointe-à-Pitre. Après avoir suivi la direction de la Place de la Victoire, le site se trouve en face de la place, côté mer.
Où se garer ?	Il est possible de se garer tout autour de la place de la Victoire, le stationnement y est payant. Des emplacements gratuits sont disponibles au parking de la gare routière, 300 mètres après le collège Nestor de Kermadec.
Illustrations	 
Horaires privilégiés pour les observations	6h-11h lors de la vente des poissons, qui constitue l'activité principale de ce site.



Observations et échantillonnages	Il faut veiller à ne pas confondre les pêcheurs vendant leurs poissons et les mareyeurs. Ces derniers disposent généralement d'une grande diversité d'espèces, présentées sur des étals. Dans le cas des mareyeurs, il n'est pas possible d'obtenir les informations nécessaires aux enquêtes ni de collecter les paramètres biologiques des espèces débarquées. Les captures des marins-pêcheurs sont généralement vendues depuis leurs navires ou sur un étal de vente (plus rarement). La présence de nombreux clients lors de la vente complique l'accès au poisson pour réaliser les échantillonnages.
Caractéristiques pêche	Les navires qui débarquent sur ce point viennent de tous les horizons et pratiquent divers métiers de pêche dans des zones très variées, y compris autour des îles du Nord (Saint-Barthélemy).
Equipements	Ce point de débarquement a été rénové en 2022. Les travaux ont notamment permis de rehausser les abords de la Darse. Malgré ces derniers, l'équipement est limité et ce point ne dispose que d'une arrivée d'eau publique.
Vente du poisson	La vente se déroule sur le marché, le matin. Les vendredis et samedis sont les jours de plus forte affluence.
Commentaires	Ce point de débarquement n'est pas un port d'attache. Aucun navire ne reste en permanence à quai sur ce point.

1.2.4 Pointe-à-Pitre - Carénage

Le point de débarquement du Carénage est un point de débarquement secondaire de l'UO 001. Sa fréquentation par les pêcheurs est beaucoup moins importante que les autres points de la ville de Pointe-à-Pitre. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 6.

Tableau 6 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche de Carénage à Pointe-à-Pitre

Nom local du point	Carénage
Unité d'observation	UO001
Commune	Pointe-à-Pitre
Coordonnées GPS	16.233663, -61.533304
Code Ifremer	AP4
Accès	Le point de débarquement du Carénage se situe au cœur de la ville, à 400 mètres de la Darse, dans le prolongement de la route. Le carénage se situe sur la rue Raspail et s'étend jusqu'à l'Université des Antilles.
Où se garer ?	Il est possible de se garer gratuitement en bord de route ou dans un parking.

Illustrations	 
Horaires privilégiés pour les observations	9h-12h et 15h-18h
Observations et échantillonnages	Les pêcheurs professionnels qui débarquent régulièrement sur ce point sont peu nombreux (3 navires actifs selon les dernières enquêtes « activité »).
Caractéristiques pêche	Les métiers pratiqués sont principalement la pêche au DCP, la senne à appâts et le trémail à langoustes.
Equipements	Ce point de débarquement ne dispose d'aucun équipement public.
Vente du poisson	La vente de poissons s'effectue principalement lors des débarquements ou le lendemain matin si les navires sont rentrés tardivement la veille. Elle peut s'effectuer depuis le navire ou sur un étal de vente en bord de route.
Commentaires	Ce point de débarquement est essentiellement fréquenté par des plaisanciers.

2 Unité d'observation 002 : Le Gosier

2.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 002 est située au Sud-Ouest de Grande Terre, entre les communes de Pointe à Pitre et de Sainte Anne.

Elle comprend cinq points de débarquement, dont seul un est fréquenté par un nombre significatif de pêcheurs professionnels : Anse du Mont. Ce dernier fait l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 5). Les quatre autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques. A l'origine, le site de Petit Havre était le plus utilisé mais il a été progressivement remplacé par Anse du Mont. A Anse Canot, quelques embarcations demeurent et certaines d'entre elles font du transport vers l'îlet Gosier.

Située sur la façade atlantique de l'île, et donnant sur le Petit Cul-de-Sac marin, la commune du Gosier est exposée aux alizés. Son îlet du même nom, face à la plage de la « Datcha », se trouve sous la protection du Conservatoire du Littoral.




Figure 5 : Points de débarquement de l'UO 002 (sources : Ifremer/Groupe EI)

2.2 Point de Débarquement : Anse du Mont

L'Anse du Mont au Gosier est le point de débarquement principal de l'UO 002. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 7.

Tableau 7: Tableau présentant les caractéristiques principales de l'Anse du Mont au Gosier

Nom local du point	Anse du Mont (port de Saint-Félix)
Unité d'observation	UO002
Commune	Le Gosier
Coordonnées GPS	16.202209, -61.457170
Code Ifremer	BP3
Accès	Sur la N4 en direction de Sainte-Anne, prendre à gauche au rond-point de Saint-Félix puis tourner à gauche en direction d'Anse du Mont.
Où se garer ?	Il est possible de se garer sur les places de parking situées juste en face du port.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	07-13h

Observations et échantillonnages	Ce point de débarquement rassemble l'ensemble des pêcheurs de la commune du Gosier. C'est donc un point d'observation et d'échantillonnage particulièrement intéressant.
Caractéristiques pêche	Les pêcheurs débarquant sur ce point pratiquent 4 métiers de pêche principaux : casiers, filets, apnée (poissons, langoustes, lambis) et palangres. Ils fréquentent principalement les zones du sud de la Grande-Terre ainsi que celles situées autour de l'île de Marie Galante.
Equipements	Le port est équipé d'une machine à glace, d'étals de vente, de pontons et d'une rampe de mise à l'eau.
Vente du poisson	La vente se déroule le matin sous le marché.
Commentaires	Des navires de pêche professionnelle sont présents dans ce port, ainsi que des bateaux de plaisance.

3 Unité d'observation 003 : Sainte-Anne

3.1 Présentation de la zone concernée

L'unité d'observation 003 est située sur le versant Atlantique au sud de Grande-Terre. Elle s'étend de la pointe de la Morne Jacques à la pointe du Helleux.

Elle comprend cinq sites de débarquement dont deux secondaires et trois considérés comme historiques (figure 6). Ces derniers (plage de Bois Jolan, plage municipale et bourg de Sainte-Anne) sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils ne sont donc plus suivis lors des enquêtes quotidiennes du SIH.




Figure 6 : Points de débarquements de l'UO 003 (sources : Ifremer/Groupe EI)

3.2 Points de débarquement

3.2.1 Sainte-Anne - Castaing

La Section Castaing à Sainte-Anne est un point de débarquement secondaire de l'UO 003. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 11.

Tableau 8 : Tableau présentant les caractéristiques principales de la Section Castaing à Sainte-Anne

Nom local du point	Castaing
Unité d'observation	UO003
Commune	Sainte-Anne
Coordonnées GPS	16.228786, -61.371970
Code Ifremer	CP3
Accès	Ce point de débarquement se trouve après le bourg de Sainte-Anne. Sur la N4, prendre la ruelle à gauche juste avant la gendarmerie.
Où se garer ?	Il est possible de se garer devant le bord de mer, à côté des habitations.
Illustrations	

Horaires privilégiés pour les observations	Aléatoire.
Observations et échantillonnages	L'observation et l'échantillonnage restent compliqués sur ce point car il n'y a que 2 navires présents. Il est donc préférable de contacter les pêcheurs en amont pour s'assurer de leur rencontre sur le terrain.
Caractéristiques pêche	Les navires pratiquent principalement la pêche au DCP et la nasse à poissons.
Equipements	Il n'y a aucun équipement, les bateaux présents sont au mouillage. Un ponton en très mauvais état est présent.
Vente du poisson	Le poisson est essentiellement vendu aux mareyeurs. Il n'y a pas de vente aux particuliers sur ce point de débarquement.
Commentaires	Les navires présents appartiennent à 2 familles qui habitent à proximité de ce point.

3.2.2 Sainte Anne – Les Galbas

Les Galbas à Sainte Anne est un point de débarquement secondaire de l'UO 003. Il est plus fréquenté que Castaing, ses caractéristiques figurent dans le tableau 9.

Tableau 9 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port des Galbas à Sainte-Anne

Nom local du point	Port des Galbas de Sainte Anne
Unité d'observation	UO003
Commune	Sainte-Anne
Coordonnées GPS	16.222731, -61.391795
Code Ifremer	CP5
Accès	L'accès au port des Galbas se fait via la N4. En sortant de Gosier en direction de Sainte Anne, il est nécessaire de tourner dans la rue à droite en direction de la plage des Galbas, juste avant le village artisanal qui est lui situé sur la gauche.
Où se garer ?	Il est possible de se garer juste devant le port sur une grande étendue de sable servant de parking. Il y a aussi des places le long de la nationale et au niveau du village artisanal.

<p>Illustrations</p>	
<p>Horaires privilégiés pour les observations</p>	<p>08h 12h</p>
<p>Observations et échantillonnages</p>	<p>Les marins-pêcheurs (9 navires actifs selon les dernières enquêtes « activité ») vendent leurs poissons directement sur des étals situés près des bateaux ou au niveau de stands couverts au bord de la nationale en face du village artisanal.</p>
<p>Caractéristiques pêche</p>	<p>Les métiers de pêche pratiqués sont essentiellement les casiers et filets. Les zones fréquentées concernent le secteur sud-ouest et sud-est de l'île de la Grande-Terre.</p>
<p>Equipements</p>	<p>Ce port dispose d'une machine à glaces, de quelques étals, de bouées de mouillage, d'une rampe de mise à l'eau et de pontons qui sont en très mauvais état.</p>
<p>Vente du poisson</p>	<p>La vente se déroule le matin.</p>
<p>Commentaires</p>	<p>Il est parfois difficile d'observer et de collecter les informations lors des fortes affluences de clients.</p>

4 Unité d'observation 004 : Saint-François

4.1 Présentation de la zone concernée

L'unité d'observation 004 est située à l'extrémité sud-est de la Grande Terre, bordée par les communes du Moule et de Saint-Anne.

Elle comprend six points de débarquement, dont un fréquenté par un nombre significatif de pêcheurs professionnels : le bourg de Saint-François. Ce point fait l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 7). Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Situé sur la façade Atlantique, Saint-François est une commune aride, très exposée au soleil, identifiable par sa péninsule et l'un de ses sites les plus emblématiques : la Pointe des Châteaux. La dangereuse plage des Grandes Salines y est connue pour ses courants violents.

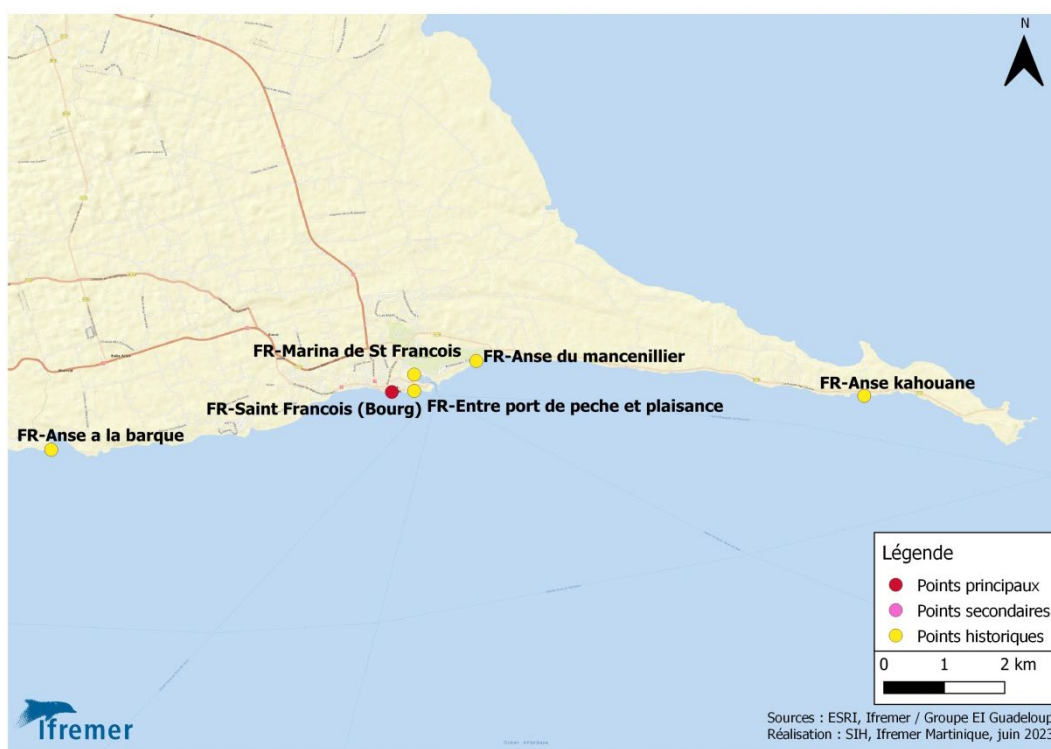




Figure 7 : Points de débarquements de l'UO 004 (sources : Ifremer/Groupe EI)

4.2 Point de débarquement : Saint-François - Bourg

Le bourg de Saint-François est le point de débarquement principal de l'UO 004. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 10.

Tableau 10 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche du bourg de Saint-François

Nom local du point	Bourg de Saint-François
Unité d'observation	UO004
Commune	Saint-François
Coordonnées GPS	16.250303, -61.270183
Code Ifremer	DP2
Accès	L'accès au port de pêche du bourg de Saint-François se fait via la N4, puis la D118 en direction de la gare maritime.
Où se garer ?	Il est possible de se garer gratuitement au niveau de la gare maritime et en face du port où se trouvent des restaurants et des étals de poissons.
Illustrations	 
Horaires privilégiés pour les observations	07h-13h. Les navires qui ciblent le pélagique rentrent tardivement (18h-21h) et peuvent vendre le soir-même ou le lendemain matin.
Observations et échantillonnages	Le port du bourg de Saint-François concentre essentiellement des navires de pêche professionnelle, qui sont très nombreux (45 navires actifs en 2022). Il faut y distinguer les pêcheurs des mareyeurs et écailleurs. Les captures des pêcheurs sont généralement vendues aux particuliers au niveau de petits étals couverts juste devant le port.

Caractéristiques pêche	Les métiers de pêche pratiqués sont divers : casiers, filets (notamment pour le lambi lors de la période autorisée), DCP et apnée de façon marginale. Les zones de pêche se concentrent essentiellement dans les secteurs sud-ouest et sud-est de l'île de la Grande-Terre mais aussi sur les zones proches de Petite-Terre et de la Désirade.
Equipements	Le port est équipé d'une halle abritant des étais, d'une station essence, d'une machine à glace, d'une cale de mise à l'eau et de pontons.
Vente du poisson	La vente se déroule essentiellement le matin.
Commentaires	Les mareyeurs de la Désirade débarquent du poisson à Saint-François, il est racheté par d'autres mareyeurs opérant sur l'île principale de Guadeloupe.

5 Unité d'observation 005 : La Désirade

5.1 Présentation de la zone concernée

La Désirade est une île située au nord-est de l'archipel de la Guadeloupe. Elle est accessible en ferry via une compagnie unique situé au port de Saint-Francois.

Bordée par son phare et sa station météo d'un côté et sa croix de l'autre, cette île est connue à travers la Caraïbe pour ses hauts reliefs et ses origines anciennes au sein de l'arc antillais. Sa façade nord-est est soumise à une mer agitée, qui est d'ailleurs impraticable et interdite à la baignade.

La Désirade regroupe six points de débarquement, dont un qui est fréquenté par un nombre significatif de pêcheurs professionnels : Beauséjour. Ce point fait l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 8). Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques. Toutefois, ils restent aussi utilisés pour des travaux ou opérations spécifiques sur les navires. Certains patrons mouillent leur embarcation devant le domicile familial mais cette pratique devient de moins en moins fréquente.

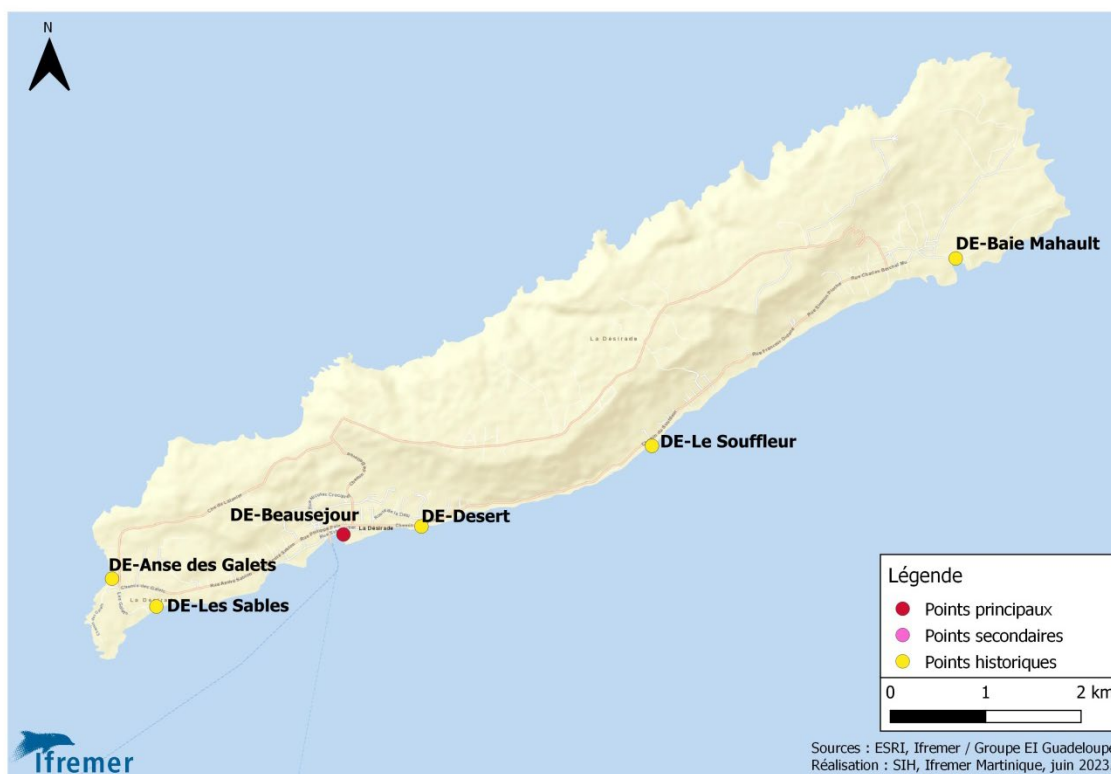


Figure 8 : Points de débarquement de l'UO 005 (sources : Ifremer/Groupe EI)

5.2 Points de débarquement : La Désirade - Beauséjour

Le port de pêche de Beauséjour à la Désirade est le point de débarquement principal de l'UO005. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 11.

Tableau 11 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de Beauséjour à la Désirade

Nom local du point	Port de Beauséjour
Unité d'observation	UO005
Commune	Beauséjour
Coordonnées GPS	16.302759, -61.071757
Code Ifremer	3P3
Accès	Le port de pêche de Beauséjour se trouve juste en face de la gare maritime en sortant du ferry.
Où se garer ?	Il est possible de se garer gratuitement à Saint-François au niveau de la gare maritime et en face du port de pêche afin de prendre le bateau en direction de la Désirade.
Illustrations	

Horaires privilégiés pour les observations	11h-20h
Observations et échantillonnages	Des navires de pêche professionnelle, des navires de plaisance et des navires dédiés aux excursions touristiques sont rassemblés sur ce port. Les débarquements des marins-pêcheurs sont généralement vendus depuis leurs navires directement aux mareyeurs. La vente aux particuliers sur le port est très rare. Les débarquements se déroulent tout au long de la journée. Du fait de son activité, ce site est très intéressant pour les enquêtes du SIH et les échantillonnages biologiques.
Caractéristiques pêche	Les métiers de pêche pratiqués sont divers : casiers, filets, DCP et palangres à demersaux. Toutes les zones autour de la Désirade sont exploitées. Ce site est très dynamique (60 navires actifs selon les enquêtes « activité » de 2022).
Equipements	Le port est équipé d'une station essence, de machines à glace et de pontons récemment rénovés. Une petite infrastructure se trouve en face du port avec le matériel des mareyeurs. Certains d'entre eux stockent également directement sur le port.
Vente du poisson	La vente aux mareyeurs se déroule tout au long de la journée.
Commentaires	Il n'y a pas besoin de véhicule sur place, tout se trouve à proximité du port. Les locaux de l'association des pêcheurs de la Désirade sont aussi localisés sur ce site.

6 Unité d'observation 006 : Le Moule

6.1 Présentation de la zone concernée

L'unité d'observation 006 est située à l'est de la Grande Terre, au nord de la commune de Saint François et au sud d'Anse Bertrand.

Elle comprend quatre points de débarquement, dont un fréquenté par un nombre significatif de pêcheurs professionnels : le port de pêche du Moule. Ce point fait l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 9). Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Cette commune se situe sur la façade Atlantique de l'île et se trouve très excentrée du reste de l'île.




Figure 9 : Points de débarquement de l'UO 006 (sources : Ifremer/Groupe EI)

6.2 Point de débarquement : Le Moule

Le port de pêche du Moule est le point de débarquement principal de l'UO006. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 12.

Tableau 12 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port du Moule

Nom local du point	Le Moule
Unité d'observation	UO006
Commune	Le Moule
Coordonnées GPS	16.330409, -61.341015
Code Ifremer	EP3
Accès	Prendre la direction de la sortie du Moule vers Saint-François. Le point de vente se situe juste avant le pont de l'autre bord.
Où se garer ?	Il est possible de se garer très facilement un peu après les étals ou directement sur le port.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	8h-12h généralement.
Observations et échantillonnages	Ce port comptait 11 navires actifs en 2022. Les captures sont vendues quotidiennement au niveau des étals.
Caractéristiques pêche	Les professionnels pratiquent la pêche côtière (casiers, filets à poissons et à langoustes) ainsi que la pêche aux pélagiques sur DCP. Le trémail à lambis est aussi utilisé, mais de manière très marginale.

Equipements	Des pontons d'amarrage et une machine à glace sont disponibles sur ce point de débarquement. Pour l'essence, il est nécessaire de se rendre à Saint-François car il n'y a pas d'approvisionnement sur place.
Vente du poisson	La vente se déroule essentiellement du mardi au samedi.
Commentaires	Au niveau de ce point, des pêcheurs et des mareyeurs se croisent et certains exercent les deux professions.

7 Unité d'observation 007 : Anse Bertrand - Port Louis

7.1 Présentation de la zone concernée

L'unité d'observation 007 regroupe Anse Bertrand et Port Louis du fait de leur proximité géographique.

Anse Bertrand est la ville située la plus au nord de la Guadeloupe. Localisée sur la Grande-Terre, elle est bordée par la mer des Caraïbes à l'ouest et par l'océan Atlantique à l'est. La ville de Port-Louis se positionne au sud-ouest d'Anse Bertrand.

Cette UO comprend deux points de débarquement (un principal et un secondaire), fréquentés par un nombre significatif de pêcheurs professionnels. Ces points font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 10).





Figure 10 : Points de débarquement de l'UO 007 (sources : Ifremer/Groupe EI)

7.2 Points de débarquement

7.2.1 Port de pêche d'Anse-Bertrand

Le port de pêche d'Anse-Bertrand est un point de débarquement secondaire de l'UO 007. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 13.

Tableau 13 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche d'Anse-Bertrand

Nom local du point	Port de pêche d'Anse-Bertrand
Unité d'observation	UO007
Commune	Anse-Bertrand
Coordonnées GPS	16.477095, -61.505261
Code Ifremer	FP1
Accès	Le port se trouve dans le lieu-dit appelé « Ravine-Sable », il est au bout de la rue du commandant Mortenol.
Où se garer ?	Un parking se trouve à côté du port.
Illustrations	 
Horaires privilégiés pour les observations	Le mercredi, le vendredi et le samedi matin de 8h à 12h.
Observations et échantillonnages	Les enquêtes pour le SIH ne sont pas très nombreuses sur ce port qui rassemblait 5 navires actifs en 2022.
Caractéristiques pêche	Les métiers réalisés par les pêcheurs locaux sont majoritairement ceux du filet et du casier, occasionnellement de la palangre aux démersaux. Un seul navire pratique exclusivement la pêche au DCP.

Equipements	Des étals (peu utilisés) et quelques stands sont disponibles pour les pêcheurs.
Vente du poisson	La vente est réalisée dans le bourg de la commune, au sein d'un petit marché.
Commentaires	La pêche est rythmée par la houle. Quand la mer est agitée, les navires ne peuvent pas quitter le port car la passe, très petite, rend impossible leur manœuvrabilité.

7.2.2 Port de pêche de Port-Louis

Le port de pêche de Port-Louis est le point de débarquement principal de l'UO 007. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 14.

Tableau 14 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche de Port-Louis

Nom local du point	Port de pêche de Port-Louis
Unité d'observation	UO007
Commune	Port-Louis
Coordonnées GPS	16.411297, -61.531336
Code Ifremer	FP2
Accès	En suivant la route nationale (N6), il est nécessaire de poursuivre tout droit après la mairie jusqu'au monument historique. Prendre alors à gauche, le port se situe ensuite au bout de la route.
Où se garer ?	Un parking est disponible sur le port.
Illustrations	

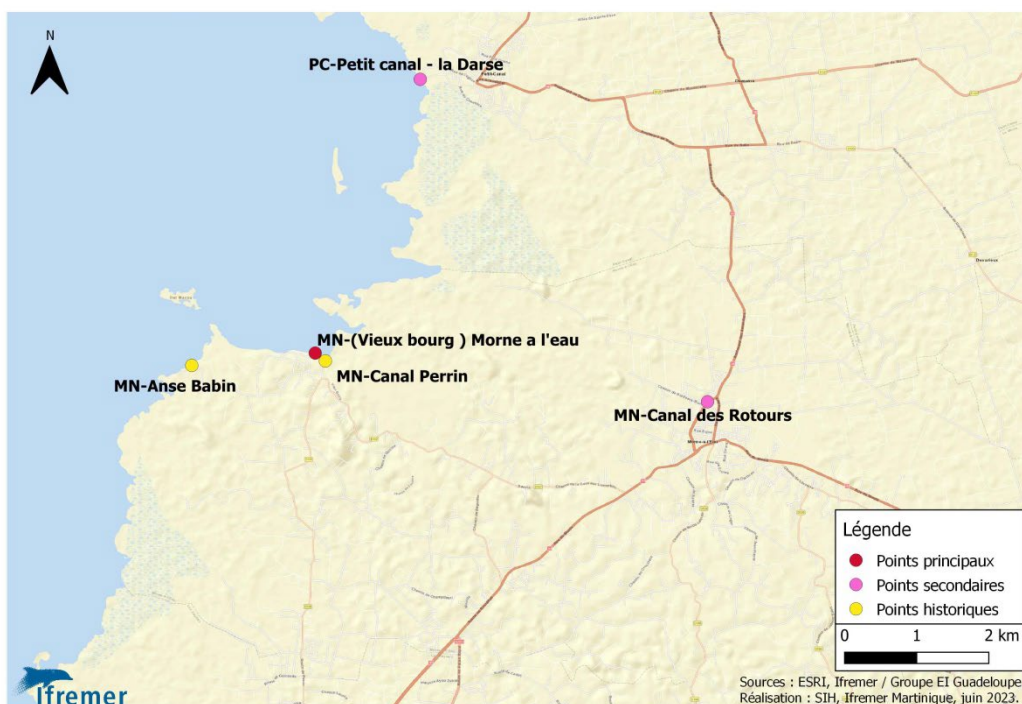
Horaires privilégiés pour les observations	8h-12h pour les débarquements côtiers et 16h-18h pour les retours de DCP. La vente des pélagiques de déroule traditionnellement en matinée, malgré les retours en soirée.
Observations et échantillonnages	En général, les échantillonnages sont réalisés sur les pêches du matin ou de la veille.
Caractéristiques pêche	Les métiers de pêche observés localement sont multiples : senneurs à colas, caseyeurs, fileyeurs ainsi que des navires qui partent à la pêche aux pélagiques. Le port de pêche accueillait 22 navires actifs en 2022.
Equipements	Le port est équipé de pontons facilitant les manœuvres des équipages. Des abris ont été installés récemment et quelques pêcheurs y ont accès. Chaque stand possède son étal où les professionnels peuvent vendre leurs poissons et y déposer du matériel. Une machine à glace ainsi qu'une station-service sont présentes sur le port. Des toilettes ont aussi été installées au cours de l'année 2023.
Vente du poisson	La vente est réalisée sur les étals des pêcheurs en matinée. Certains d'entre eux possèdent des étals « artisanaux » et réalisent leurs ventes un peu plus loin.
Commentaires	Il y a beaucoup de navires sur le port, mais plus d'embarcations de plaisance que de navires de pêche. Des travaux sont en cours pour restaurer un bâtiment où se trouvait (il y a quelques années) une coopérative de pêche. La gestion de la glace est particulière car chaque pêcheur peut y accéder gratuitement.

8 Unité d'observation 008 : Petit-Canal - Morne-à-l'eau

8.1 Présentation de la zone concernée

L'unité d'observation 008 est située au centre de la Grande Terre dans le Grand-Cul-de-Sac Marin et est comprise entre les communes de Petit-Canal et Morne-à-l'eau.

Elle comprend cinq points de débarquement, dont trois fréquentés par un nombre significatif de pêcheurs professionnels. Morne à l'Eau et La Darse de Petit-Canal font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH, mais ce n'est pas le cas du Canal des Rotours où les débarquements sont plus difficiles à suivre (figure 11). Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.





8.2 Points de débarquement

8.2.1 La Darse de Petit-Canal

Le port de pêche de Petit-Canal est un point de débarquement secondaire de l'UO 008. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 15.

Tableau 15 : Tableau présentant les caractéristiques principales de la Darse de Petit-Canal


Nom local du point	Port de pêche de Petit-Canal
Unité d'observation	UO008
Commune	Petit-Canal
Coordonnées GPS	16.378183, -61.495979
Code Ifremer	GP1
Accès	Le port de pêche se situe dans une zone reculée de la commune de Petit-Canal, près d'un site historique lié à la période de l'esclavage. Le site est bien indiqué grâce à plusieurs panneaux le long de la route.
Où se garer ?	Il est relativement facile de se garer dans cette zone.
Illustrations	 
Horaires privilégiés pour les observations	Le matin à partir de 9H30.
Observations et échantillonnages	Ce site regroupait 8 navires de pêche actifs en 2022.
Caractéristiques pêche	Le casier est le métier de pêche majoritaire. Cependant, depuis l'année dernière, des marins-pêcheurs de ce secteur réalisent de la pêche sur

	DCP et au filet (maillant et trémail).
Equipements	Des étals ont été installés durant l'année 2022. Une machine à glace est aussi présente sur ce point de débarquement.
Vente du poisson	La vente est réalisée sur les nouveaux étals, essentiellement le matin.
Commentaires	Le nombre de navires est limité sur ce port qui est plutôt bien équipé et organisé.

8.2.2 Canal des Rotours

Le Canal des Rotours est un point de débarquement secondaire de l'UO 008. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 16.

Tableau 16 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Canal des Rotours


Nom local du point	Canal des Rotours
Unité d'observation	UO008
Commune	Morne à l'eau
Coordonnées GPS	16.336441, -61.460176
Code Ifremer	HP1
Accès	La zone se trouve dans la ville de Morne-à-l'Eau, à l'abord du canal des Rotours qui débouche dans le Grand Cul de Sac Marin.
Où se garer ?	Il est relativement facile de se garer aux abords du canal.
Illustrations	

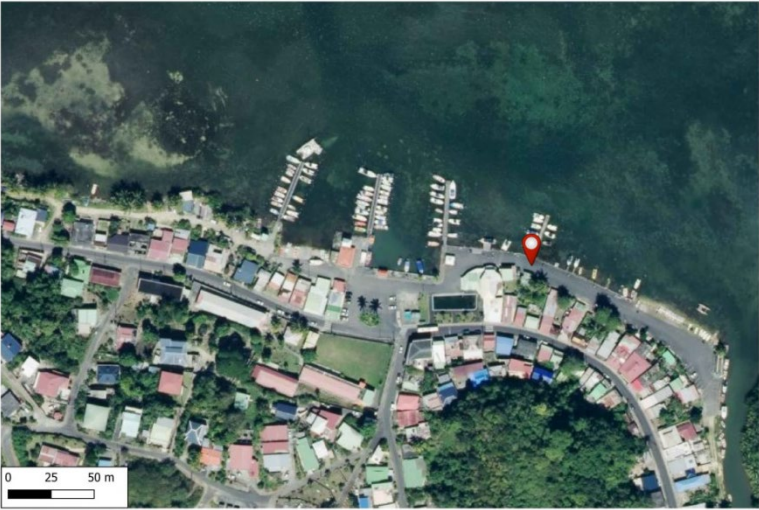
Horaires privilégiés pour les observations	Il n'y a pas d'observation ni d'échantillonnage sur ce point.
Observations et échantillonnages	Les enquêtes sont réalisées par téléphone pour les bateaux fréquentant ce point de débarquement.
Caractéristiques pêche	Les navires présents sur ce site pratiquent principalement le casier et le filet.
Equipements	Il n'y a pas d'équipements sur ce point, hormis des pontons d'amarrage.
Vente du poisson	La vente du poisson est majoritairement effectuée à Pointe-à-Pitre.
Commentaires	Ce point est fréquenté par des navires professionnels mais les débarquements sont difficiles à suivre car souvent réalisés sur d'autres sites.

8.2.3 Vieux-Bourg Morne à l'eau

Le port de Vieux-Bourg Morne-à-l'eau est un point de débarquement principal de l'UO 008. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 17.

Tableau 17 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de Vieux-bourg

Nom local du point	Port de Vieux-Bourg
Unité d'observation	UO008
Commune	Morne à l'eau
Coordonnées GPS	16.342578, -61.510634
Code Ifremer	HP2
Accès	Ce point de débarquement se trouve dans la section nommée Vieux-Bourg de la ville de Morne-à-l'eau.
Où se garer ?	Il y a un parking situé dans cette zone.
Illustrations	

	
Horaires privilégiés pour les observations	<p>De 8h à 11h généralement.</p> <p>Ce port rassemblait 15 navires actifs en 2022.</p>
Observations et échantillonnages	<p>Les observations et échantillonnages sont réalisés en matinée, la plupart du temps sur les navires effectuant du filet et du casier qui sont les métiers majoritaires localement.</p>
Caractéristiques pêche	<p>La plupart des marins-pêcheurs pratiquent les arts dormants (filets, casiers), quelques-uns pêchent au DCP et aux palangres à démersaux tandis qu'une minorité pratiquent l'apnée (poissons, langoustes, lambis).</p>
Equipements	<p>Il y a deux machines à glace, dont l'une ne fonctionne pas. Le site est équipé d'une station-service pour l'avitaillement en carburant. Les manœuvres des équipages sont facilitées par la présence de pontons (3 départementaux et 2 privés).</p>
Vente du poisson	<p>La vente est réalisée le matin à partir de 8h.</p>
Commentaires	<p>Ce point de débarquement peut être divisé en deux zones. La première se situe près de la station-service, où se trouvent des étals artisanaux. La seconde se trouve au fond de l'impasse où des installations récentes ont été construites et qui accueillent les ventes de quelques pêcheurs.</p>

9 Unité d'observation 009 : Baie Mahault

9.1 Présentation de la zone concernée

L'unité d'observation 009 est située au centre de l'île principale, à la jonction entre la Basse Terre et la Grande Terre, au sein des communes de Baie Mahault et du Lamentin.

Elle comprend sept points de débarquement, dont l'un d'entre eux est fréquenté par un nombre significatif de pêcheurs professionnels : le débarcadère de Baie-Mahault. Ce point fait l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 12). Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

La commune de Baie Mahault présente deux façades maritimes. La côte nord s'ouvre sur le lagon du Grand Cul de Sac Marin, dont certaines zones sont classées en réserves naturelles, tandis qu'au sud se trouve la baie du Petit Cul de Sac Marin, haut lieu de l'économie maritime guadeloupéenne avec son port commercial dans la zone industrielle de Jarry.

Il est possible de traverser la commune en bateau à travers la Rivière Salée qui sépare la Basse Terre de la Grande terre et contient la plus grande forêt de mangrove du territoire. Ce passage permet également de relier le nord et le sud, sans avoir à contourner l'île en bateau.




Figure 12 : Points de débarquements de l'UO 009 (sources : Ifremer/Groupe EI)

9.2 Points de débarquement : Baie Mahault (débarcadère)

Le débarcadère de Baie-Mahault correspond au port de la ville. Il constitue un point de débarquement principal de l'UO 009. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 18.

Tableau 18 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche de Baie-Mahault

Nom local du point	Port de pêche de Baie Mahault (débarcadère)
Unité d'observation	UO009
Commune	Baie Mahault
Coordonnées GPS	16.269727, -61.586662
Code Ifremer	IP2
Accès	L'accès au port se fait via le bourg de Baie-Mahault par la route du cimetière ou par celle qui mène au bord de mer.
Où se garer ?	Il est possible de se garer gratuitement dans les parkings prévus à cet effet.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	8h-10h et 14h-18h
Observations et échantillonnages	Bien que ce point accueille quelques navires de pêche professionnelle, très peu de marins-pêcheurs y vendent leurs captures. Il est donc difficile d'y faire des observations ou des mensurations.

Caractéristiques pêche	Les métiers de pêche pratiqués (nasses, filets et lignes) sont essentiellement côtiers. En 2022, ce site accueillait 5 navires actifs.
Equipements	Le port dispose de 2 mises à l'eau et de cabanons de pêche. Il est également équipé de 2 pontons, l'un réservé préférentiellement à la pêche professionnelle et l'autre à la plaisance.
Vente du poisson	La vente s'effectue généralement au centre-ville.
Commentaires	Ce port est essentiellement occupé par des navires de plaisance. Le stationnement pour les navires de pêche ou de plaisance est gratuit pour les habitants de la ville de Baie-Mahault.

10 Unité d'observation 010 : Sainte Rose

10.1 Présentation de la zone concernée

L'unité d'observation 010 est située au nord de la Basse Terre, entre les communes du Lamentin et de Deshaies.

Elle comprend six points de débarquement, dont deux qui sont fréquentés par un nombre significatif de pêcheurs professionnels et qui font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 13). Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

La commune de Sainte Rose située sur la façade caribéenne est souvent victime de nombreuses précipitations au cours de l'année. Une partie s'ouvre sur le Grand Cul de Sac tandis que l'autre donne sur la mer des caraïbes. Connue pour la célèbre plage de Clugny qui accueille de nombreuses pontes de tortues, cette partie du littoral est généralement plus agitée avec la présence de petits îlets au large comme l'îlet à Kahouanne ou l'îlet Tête à l'Anglais.

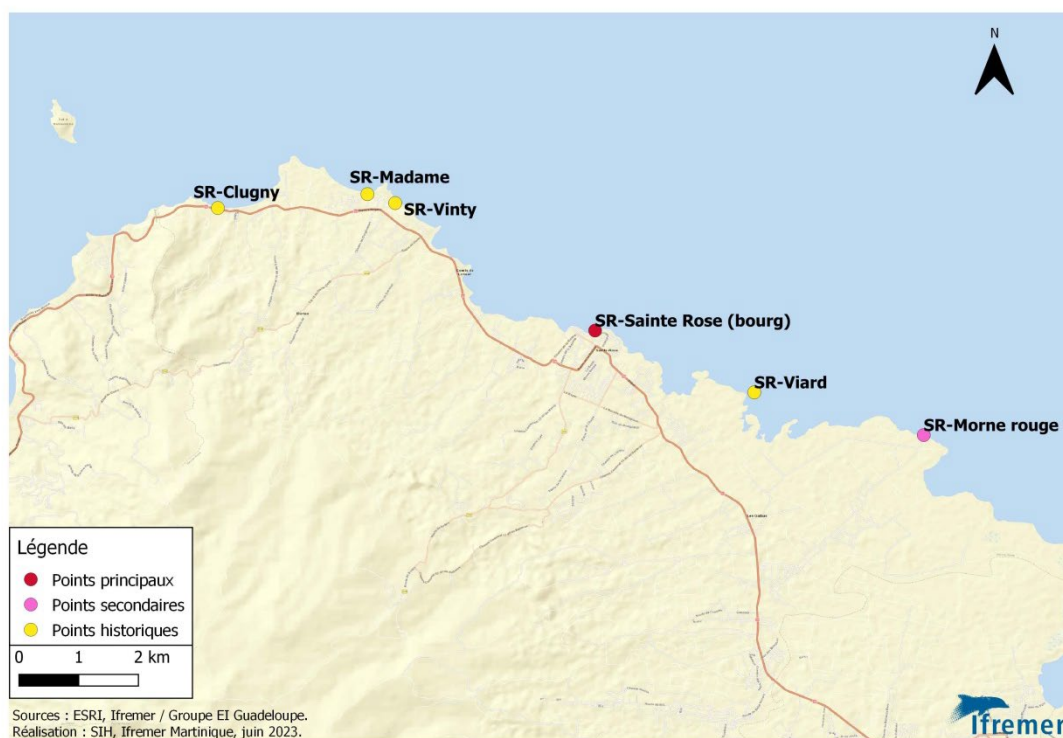



Figure 13 : Points de débarquement de l'UO 010 (sources : Ifremer/Groupe EI)

10.2 Points de débarquements

10.2.1 Morne Rouge Sainte-Rose

Le port de Morne Rouge Sainte-Rose est un point de débarquement secondaire de l'UO 010. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 19.

Tableau 19 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de Morne Rouge


Nom local du point	Port de Morne Rouge
Unité d'observation	UO010
Commune	Sainte-Rose
Coordonnées GPS	16.317138, -61.645416
Code Ifremer	KP1
Accès	Ce point de débarquement se trouve dans la section nommée Morne Rouge de la ville de Sainte-Rose.
Où se garer ?	Il y a un vaste parking situé sur cette zone.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	Les lundi, mercredi et vendredi à partir de 8h sont les jours à privilégier pour les observations et échantillonnages du SIH. Il est toutefois à noter que ce point est fréquenté par un petit nombre de professionnels.


Observations et échantillonnages	Les observations sont effectuées quand les pêcheurs débarquent sur le port, qui accueillait 4 navires actifs en 2022.
Caractéristiques pêche	Les métiers pratiqués sont les arts dormants, principalement le casier. Le filet (maillant et trémail) est un peu moins représenté, cette activité est équivalente à la pêche au pélagique en diminution depuis 2 ans.
Equipements	Des cabanes sont présentes et permettent aux pêcheurs de ranger leur matériel. Il y a un marché avec des étals. En l'absence de machine à glace et de station d'essence, les professionnels se rendent au bourg de sainte Rose pour l'avitaillement. Ils disposent sur ce site d'une rampe de mise à l'eau.
Vente du poisson	La vente est réalisée sur place dans des étals artisanaux ou directement au bord de la route. Une construction est en cours sur ce site et devrait être opérationnelle avant fin 2024.
Commentaires	Le nombre de navires actifs sur ce point est peu important (4), seuls 2 d'entre eux sont vraiment réguliers.

10.2.2 Sainte-Rose bourg

Le port du bourg de Sainte-Rose est un point de débarquement principal de l'UO 010. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 20.

Tableau 20 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche de Sainte-Rose

Nom local du point	Port de pêche de Sainte Rose
Unité d'observation	UO010
Commune	Sainte-Rose
Coordonnées GPS	16.335090, -61.698162
Code Ifremer	KP3
Accès	Le port se trouve dans le bourg de la ville de Sainte-Rose, on y retrouve concentrées toutes les activités maritimes et nautiques de la ville.
Où se garer ?	Le port de pêche dispose d'un grand parking.
Illustrations	

	
Horaires privilégiés pour les observations	Le matin à partir 8h.
Observations et échantillonnages	Les observations et échantillonnages sont réalisés sur les pêches du jour débarquées ou celles réalisées la veille ou les jours précédents. Il y a un grand nombre de navires sur ce port (31 actifs en 2022).
Caractéristiques pêche	Les principaux métiers pratiqués sont la senne à colas, le casier, le filet et la pêche au pélagique. L'apnée est aussi réalisée par certains pêcheurs.
Equipements	Certains marins-pêcheurs disposent d'un carbet pour ranger une partie de leur matériel. Un marché aux poissons a été mis en place récemment. Le site est également équipé d'une machine à glace, d'une station essence et de toilettes.
Vente du poisson	La vente du poisson est réalisée sous le nouveau marché aux poissons pour une partie des pêcheurs tandis que les autres continuent de vendre leurs captures sur des étals artisanaux en bord de route.
Commentaires	Sainte-Rose constitue l'un des plus gros ports de pêche de la Guadeloupe, avec également un grand nombre de navires de plaisance et d'excursions. Ce port de pêche fait partie des sites les mieux équipés du territoire.

11 Unité d'observation 011 : Deshaies

11.1 Présentation de la zone concernée

L'unité d'observation 011 est située au nord-ouest de la Basse Terre, entre les communes de Sainte Rose et de Pointe Noire.

Elle comprend quatre points de débarquement. Le bourg de Deshaies est fréquenté par un nombre significatif de pêcheurs, ce point fait l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 14). Anse Ferry est considéré comme secondaire car moins utilisé par les professionnels mais il intègre néanmoins le plan d'échantillonnage du SIH. Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés, ils sont considérés comme historiques.

Cette commune située sur la côte sous le vent est surplombée par de hautes collines boisées. Son territoire possède un littoral très étendu, ce qui lui confère un caractère maritime affirmé.




Figure 14 : Points de débarquement de l'UO 011 (sources : Ifremer/Groupe EI)

11.2 Point de débarquement

11.2.1 Deshaies bourg

Le port de pêche du bourg de Deshaies est le point de débarquement principal de l'UO 011. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 21.

Tableau 21 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement du port de Deshaies

Nom local du point	Port de pêche de Deshaies
Unité d'observation	UO011
Commune	Deshaies
Coordonnées GPS	16.305346, -61.795991
Code Ifremer	LP3
Accès	Le port de pêche se situe peu après le bourg de la ville de Deshaies, il est visible en voiture depuis la route nationale.
Où se garer ?	Un parking est disponible sur le port.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	A partir de 9h. Ce lieu regroupait 21 navires actifs en 2022.
Observations et échantillonnages	Les observations et échantillonnages sont effectués sur les débarquements du matin, en général au retour de pêche. Habituellement, les mercredi et vendredi, des débarquements de casiers peuvent être observés en plus grand nombre.
Caractéristiques pêche	Le métier le plus représenté sur ce port est celui du DCP suivi du casier. La palangre de fond est occasionnelle tandis que deux équipages pratiquent la sennes à balaous et orphies.


Equipements	Le port de pêche est équipé d'une machine à glace et de toilettes. Une halle pour la vente de poissons et une pompe à essence ont été installées récemment.
Vente du poisson	La vente est réalisée en partie au débarquement des pêcheurs, généralement le matin, sur des étals artisanaux. Les captures restantes sont souvent vendues à des mareyeurs.
Commentaires	Comme indiqué ci-dessus, la pêche au pélagique est le métier le plus représenté localement. De nombreux navires de plaisance sont également présents dans ce port. L'activité autour des loisirs nautiques y est importante (club de plongée, observation des cétacés).

11.2.2 Anse Ferry

Le port de pêche de l'Anse Ferry est le point de débarquement secondaire de l'UO 011. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 22.

Tableau 22 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement du port de l'Anse Ferry

Nom local du point	Port de pêche de l'Anse Ferry
Unité d'observation	UO011
Commune	Deshaies
Coordonnées GPS	16.280567, -61.802985
Code Ifremer	LP4
Accès	Ce point de débarquement se trouve à droite au niveau de la route nationale qui conduit vers Pointe-Noire.
Où se garer ?	Des places sont disponibles au niveau du port.
Illustrations	

	
Horaires privilégiés pour les observations	10h-12h ou 15h-17h
Observations et échantillonnages	Seuls 2 navires de pêche occupent cette zone.
Caractéristiques pêche	Les métiers pratiqués concernent principalement la senne à balaous et la senne à orphies, occasionnellement la palangre à vivaneaux.
Equipements	Il n'y a aucun équipement sur ce point de débarquement. Les professionnels se rendent dans le bourg de Deshaies pour l'approvisionnement en glace et essence.
Vente du poisson	La vente des poissons se fait directement auprès de mareyeurs.
Commentaires	Lors de l'observation des débarquements, ce site permet l'échantillonnage des petits pélagiques.

12 Unité d'observation 012 : Pointe Noire

12.1 Présentation de la zone concernée

Pointe-Noire est située à l'ouest de Basse-Terre sur la côte sous le vent, entre Deshaies et Bouillante. L'origine du nom est tirée de la couleur des roches volcaniques issues de l'ancien volcan Belle-Hôtesse. Cette commune très attractive met en place de nouvelles infrastructures afin de mieux développer la filière pêche. Par son statut de commune littorale, des dispositions spécifiques d'urbanisme s'appliquent afin de préserver les espaces naturels, les paysages et l'équilibre écologique de l'écosystème côtier.

Elle possède six points de débarquement dont un est fréquenté par un nombre significatif de pêcheurs professionnels : Baille-Argent. Ce point fait l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 15). Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés, ils sont considérés comme historiques.




Figure 15 : Points de débarquement de l'UO 012 (sources : Ifremer/Groupe EI)

12.2 Point de débarquement : Pointe Noire - Port de Baille-Argent

Le port de pêche de Baille-Argent à Pointe Noire est le point de débarquement principal de l'UO 012. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 23.

Tableau 23 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Port de Baille Argent à Pointe Noire

Nom local du point	Port de Baille-Argent
Unité d'observation	UO012
Commune	Pointe Noire
Coordonnées GPS	16.2608846, -61.805426
Code Ifremer	MP2
Accès	Le Port de Baille-Argent se trouve au bord de la route nationale (N2), à une dizaine de minutes du Bourg de Pointe Noire (au sud) et du Bourg de Deshaies (au nord).
Où se garer ?	Il est possible de se garer gratuitement tout autour du port, à gauche, au niveau de l'arrêt de bus ou du restaurant, à droite, au niveau du marché à poissons, ou encore, le long de la nationale.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	9h-14h et en fin d'après-midi pour les pélagiques.
Observations et échantillonnages	Sur le port se trouvent des navires de pêche professionnelle (16 navires actifs en 2022) mais également des bateaux de plaisance et des embarcations dédiées aux excursions touristiques et de plongées sous-marines. Sur le marché, il faut distinguer les pêcheurs professionnels, les mareyeurs et les écailleurs. Les captures sont généralement vendues par les marins-pêcheurs eux-mêmes ou par les

	mareyeurs. Sur les étals, une grande diversité d'espèces, à la fois démersales et pélagiques, peut être observée. Il est possible de collecter les informations nécessaires aux enquêtes et aux paramètres biologiques, même en cas de forte affluence de clients.
Caractéristiques pêche	La quinzaine de navires débarquant sur ce point pratiquent des métiers de pêche très diversifiés (DCP, casiers, filets, apnée, palangres, lignes), essentiellement dans des zones du secteur nord-ouest de l'île de la Basse-Terre. Le DCP et les casiers sont majoritaires, une petite activité de charter pour la pêche de loisir est également observée.
Equipements	Ce port dispose d'une station essence et d'une machine à glace.
Vente du poisson	La vente se déroule sur le marché, essentiellement le matin.
Commentaires	Les vendredis et samedis sont les jours de plus forte affluence, pour les pêcheurs comme pour les clients.

13 Unité d'observation 013 : Bouillante

13.1 Présentation de la zone concernée

L'unité d'observation 013 est située à l'ouest de la Basse Terre, entre les communes de Pointe Noire et Vieux-Habitants.

Elle comprend quinze points de débarquement, dont 5 d'entre eux peuvent être classés en secondaires selon l'activité des navires professionnels. Ces derniers font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 16). Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

La commune de Bouillante située sur la côte sous le vent, sur la façade caribéenne, est surplombée par de hautes collines boisées. Elle est accessible par la route de la Traversée, qui coupe le parc national de la Guadeloupe et permet de joindre les deux versants de la Basse Terre. En face de la plage de Malendure, les îlets Pigeon se trouvent au sein de la réserve naturelle portant le nom du célèbre explorateur océanographique, le commandant Cousteau. Au sein de cette commune se trouve également l'usine géothermique qui relâche des eaux à haute température, créant ainsi une source d'eau chaude se déversant dans la mer.




Figure 16 : Points de débarquements de l'UO 013 (sources : Ifremer/Groupe EI)

13.2 Point de débarquement

13.2.1 Bouillante - Pigeon section Fromager

Le point de débarquement Pigeon section Fromager correspond à une petite marina située derrière le centre commercial à Bouillante. Il appartient à l'UO 013 et constitue un point secondaire de débarquement. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 24.

Tableau 24 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Pigeon section Fromager


Nom local du point	Marina de Pigeon section Fromager
Unité d'observation	UO013
Commune	Bouillante
Coordonnées GPS	16.161292, -61.775895
Code Ifremer	NP5
Accès	Depuis la nationale (N2), l'accès à la marina se fait via la Ruelle Lostau, au fond de la zone commerciale où se trouve un fromager qui donne le nom à cet endroit.
Où se garer ?	Il est possible de se garer gratuitement dans la zone commerciale. Des places de parking surplombant la marina sont également à disposition.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	8h-11h
Observations et échantillonnages	Sur le port, les navires de pêche (5 actifs en 2022) côtoient les bateaux de plaisance et ceux dédiés aux excursions touristiques ou à la plongée sous-marine. Bien qu'il s'agisse du point de débarquement de Bouillante recensant le plus de pêcheurs professionnels, la pêche est une activité secondaire pour la quasi-totalité d'entre eux.


Caractéristiques pêche	Les métiers de pêche pratiqués sont divers (nasses majoritairement mais aussi sennes à balaous, filets, DCP) et se pratiquent essentiellement dans les eaux de la partie sud de Basse-Terre et à proximité des îlets Pigeon (avec une réglementation spécifique dans le cœur du parc national).
Equipements	Ce port dispose d'une rampe de mise à l'eau.
Vente du poisson	La plupart des pêcheurs livrent leurs captures directement à leurs clients. Un pêcheur de balaous vend quant à lui son poisson sur le point de débarquement suivant (Pigeon section Coton - NP6).
Commentaires	Ce point n'est pas très actif.

13.2.2 Bouillante - Pigeon section Coton

Le point Pigeon section Coton est un lieu de vente sur la commune de Bouillante. Il appartient à l'UO 013 et constitue un point secondaire de débarquement. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 25.

Tableau 25 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Pigeon section Coton

Nom local du point	Pigeon section Coton
Unité d'observation	UO013
Commune	Bouillante
Coordonnées GPS	16.154563, -61.775946
Code Ifremer	NP6
Accès	L'étal se trouve au bord de la nationale (N2) côté mer, avant le Restaurant « Aux deux coquilles » et l'épicerie bar « Gael », à côté du pont de la rivière Bourceau.
Où se garer ?	Il est possible de se garer juste avant le point de vente, des places de parking gratuites sont disponibles entre le bord de mer et la nationale.
Illustrations	


	
Horaires privilégiés pour les observations	10h-11h, le mercredi et le samedi, occasionnellement le dimanche.
Observations et échantillonnages	Ce point de débarquement n'est pas un port d'attache pour les navires de pêche mais un étal de vente. Le pêcheur qui vend ses captures à cet emplacement est également gérant de l'épicerie positionnée à côté.
Caractéristiques pêche	Ce pêcheur pratique la senne à balaous dans la zone de Pigeon, généralement deux fois par semaine. Il peut aussi poser des filets de manière moins régulière.
Equipements	Ce point dispose d'un petit étal couvert et raccordé à l'eau pour la vente du poisson.
Vente du poisson	Il s'agit d'un lieu de vente directe aux particuliers.
Commentaires	Ce point de débarquement n'est pas un port d'exploitation. Aucun navire ne reste en permanence à quai sur ce lieu mais ils peuvent y débarquer.

13.2.3 Bouillante - Station thermique de l'Anse Marsolle

Le point de débarquement de la Station thermique Anse Marsolle à Bouillante appartient à l'UO 013 et constitue un point secondaire de débarquement (tableau 26).

Tableau 26 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Station thermique Anse Marsolle


Nom local du point	Station géothermique de l'Anse Marsolle
Unité d'observation	UO013
Commune	Bouillante
Coordonnées GPS	16.127956, -61.770399
Code Ifremer	NP8
Accès	Deux pontons existent, l'un est accessible depuis le bord de la route nationale et l'autre en entrant au niveau de la base nautique avant le cimetière.

Où se garer ?	Il est possible de se garer à proximité du centre commercial pour le premier ponton et au club de plongée pour le second.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	11h-15h
Observations et échantillonnages	Ce point de débarquement ne comporte que 3 pêcheurs actifs, dont l'un pratique le Pescatourisme et l'observation de cétacés.
Caractéristiques pêche	Les métiers pratiqués sont la senne à balaous, le DCP et le casier.
Equipements	Ce point est équipé de 2 pontons et d'une machine à glace.
Vente du poisson	La vente de produits de la mer n'a jamais été observée sur ce point de débarquement.
Commentaires	Compte-tenu de sa fréquentation, ce site est moins adapté aux échantillonnages biologiques que certains points où la présence des navires de pêche professionnelle est importante.

13.2.4 Bouillante - Trois tortues

Le point de débarquement des Trois tortues à Bouillante appartient à l'UO 013. Il constitue un point secondaire de débarquement. Ses caractéristiques principales figurent dans le tableau 27.

Tableau 27 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement des Trois Tortues

Nom local du point	Pointe des trois Tortues / Anse Duché
Unité d'observation	UO013
Commune	Bouillante
Coordonnées GPS	16.100548, -61.771751
Code Ifremer	NPF
Accès	L'accès aux Trois Tortues se fait via la nationale (N2) qui relie Bouillante à Pointe-Noire en empruntant un petit chemin en direction de la mer (suivre le panneau « restaurant Les Tortues »).
Où se garer ?	Le parking est aisé sur ce site.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	10h-11h ou 15h-18h
Observations et échantillonnages	Ce point de débarquement est utilisé par 2 navires actifs. Les observations et les échantillonnages biologiques sont possibles.
Caractéristiques pêche	Les métiers principaux sont les casiers et DCP déployés sur la côte sous le vent. Il y a occasionnellement de la ligne ou canne à vivaneaux.
Equipements	L'anse est dotée de cabanes permettant le stockage du matériel. Les navires de pêche sont tous au mouillage. Une cale de mise à l'eau est disponible et facilite les manœuvres, elle est utilisée par les pêcheurs professionnels comme par les plaisanciers.

Vente du poisson	La vente des produits de la mer se fait directement sur place auprès des clients ou par livraison chez les particuliers et restaurateurs locaux. Elle peut également avoir lieu dans le bourg de Bouillante, en face de l'église.
Commentaires	Sur ce point, une grande diversité d'espèces côtières et pélagiques est accessible.

13.2.5 Anse à la Barque (Bouillante)

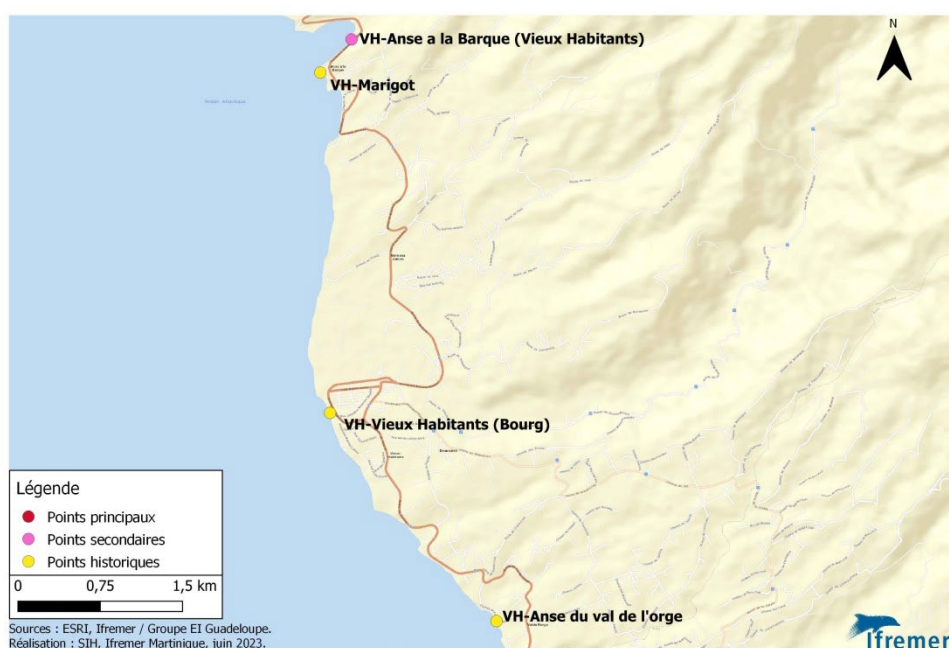
Le point de débarquement de l'Anse à la Barque (Bouillante), appartient à l'UO 013. L'anse à la Barque est à cheval sur les communes de Bouillante et de Vieux-Habitants, il est ici traité dans l'UO 014 (cf. page suivante).

14 Unité d'observation 014 : Vieux-Habitants

14.1 Présentation de la zone

L'unité d'observation 014 est située sur la commune de Vieux-Habitants qui se trouve dans l'ouest de l'île de Basse-Terre sur la côte sous le vent. Elle est traversée par la grande rivière des Vieux-Habitants et celle de Beaugendre qui prennent respectivement naissance au Petit Sans Toucher et aux Sauts de Bouillante puis se jettent dans la mer des Caraïbes au nord de la ville.


L'UO 014 comprend quatre points de débarquement dont un fréquenté par un nombre significatif de pêcheurs professionnels : Anse à la Barque. Ce point fait l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 2). Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.



14.2 Points de débarquement : Vieux Habitants - Anse à la barque

Le point de débarquement de l'Anse à la Barque à Vieux Habitants est un point de débarquement secondaire qui appartient à l'UO 014. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 28.

Tableau 28 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement de l'Anse à la Barque

Nom local du point	Anse à la barque
Unité d'observation	UO014
Commune	Vieux Habitants
Coordonnées GPS	16.089231, -61.766764
Code Ifremer	OP1
Accès	L'accès se fait depuis la nationale (N2). Le port est accessible via 2 entrées : une depuis Bouillante et l'autre depuis Vieux Habitants.
Où se garer ?	Ce petit port dispose d'un parking.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	Les horaires des retours de pêche sont très aléatoires selon les navires et le type de pêche réalisée, mais les plages préférentielles concernent les créneaux de 10h à 13h et de 15h à 18h. Il est donc préférable de les privilégier pour les enquêtes du SIH.
Observations et échantillonnages	Ce point de débarquement est utilisé par des pêcheurs des 2 communes de Vieux-Habitants et de Bouillante. Des navires de plaisance y sont aussi présents. En 2022, 10 navires actifs y étaient recensés.

Caractéristiques pêche	Les types de pêches sont très variés : sennes (à poissons, balaous, orphies, coulirous), casiers, filets et DCP. Les zones fréquentées sont celles situées sur la côte sous le vent de Guadeloupe.
Equipements	Le port dispose d'un ponton et d'une cale de mise à l'eau. Les navires sont au mouillage.
Vente du poisson	La vente de produits de la mer se fait très rarement sur place et en général, en très petite quantité, à des particuliers de passage. Les pêcheurs écoulent le plus souvent leur poisson aux mareyeurs ou alors dans le bourg de Vieux Habitant. Certains ont leur propre réseau de clients.
Commentaires	Selon la saison, les ressources débarquées peuvent être diversifiées.

15 Unité d'observation 015 : Baillif - Basse-Terre

15.1 Présentation de la zone concernée

L'unité d'observation 015 est située à l'ouest de la Basse Terre, entre les communes de Vieux Habitant et de Basse Terre.

Elle comprend cinq points de débarquement, dont deux secondaires fréquentés par un petit nombre de pêcheurs professionnels. Ces points font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 18). Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Une nouvelle halle à marée a été inaugurée en avril 2024 dans le village. Des enquêtes et mensurations pour le SIH pourraient y être envisagées si la fréquentation par les pêcheurs professionnels se confirme.

La commune de Baillif située sur la côte sous le vent de la façade caribéenne surplombe la ville de Basse Terre qui représente le cœur économique et la capitale de l'île de la Basse Terre.




Figure 18 : Points de débarquements de l'UO 015 (sources : Ifremer/Groupe EI)

15.2 Points de débarquement

15.2.1 Basse-Terre - Rivière des pères

Rivière des Pères est un point de débarquement secondaire de l'UO 015. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 29.

Tableau 29 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Rivière des pères


Nom local du point	Rivière des pères
Unité d'observation	UO015
Commune	Basse-Terre
Coordonnées GPS	16.011832, -61.746655
Code Ifremer	QP1
Accès	Ce point se situe le long de la rue de l'Abattoir à Rivière des Pères à Basse-Terre.
Où se garer ?	Il est possible de se garer gratuitement le long du boulevard, ainsi qu'à proximité de la tour du Père Labat.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	Les débarquements sont rares sur ce point.
Observations et échantillonnage	Ce site est très peu fréquenté, il n'y a qu'un seul navire actif qui est amarré sur une bouée.

Caractéristiques pêche	Le professionnel présent sur ce site pratique le DCP, la ligne et la canne.
Equipements	Aucun équipement n'est disponible sur ce site.
Vente du poisson	Il n'y a pas d'opérations de ventes sur ce point de débarquement.
Commentaires	Des navires de la zone peuvent de manière très occasionnelle débarquer sur ce point, dans le cas de livraisons ciblées.

15.2.2 Basse-Terre (Quai Saintois)

Le quai saintois de Basse-Terre est un point de débarquement secondaire de l'UO 015. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 30.

Tableau 30 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Quai Saintois de Basse-Terre

Nom local du point	Quai Saintois à Basse-Terre
Unité d'observation	UO015
Commune	Basse-Terre
Coordonnées GPS	15.997282, -61.733570
Code Ifremer	QP2
Accès	Ce point se situe au niveau de l'embarcadère des navires de transport de passagers, juste avant l'entrée du Grand Port Caraïbes de Basse-Terre.
Où se garer ?	Le nombre de places de stationnement y est restreint. Il est possible de se garer gratuitement à proximité.
Illustrations	

Horaires privilégiés pour les observations	8h-11h
Observations et échantillonnages	Il ne reste plus que 2 navires professionnels amarrés en permanence dans ce port. Parfois, des embarcations en provenance des Saintes viennent y livrer les mareyeurs en produits de la mer.
Caractéristiques pêche	Les navires locaux pratiquent essentiellement la senne à balaous, la senne à orphies et le trémail. Les marins-pêcheurs des Saintes utilisent quant à eux préférentiellement des sennes à colas.
Equipements	Il n'y a aucun équipement sur ce site.
Vente du poisson	Deux étals de vente se trouvent sur ce point de débarquement.
Commentaires	L'un des étals de poissons est tenu par un mareyeur.

16 Unité d'observation 016 : Gourbeyre

16.1 Présentation de la zone concernée

L'unité d'observation 016 est située au sud-ouest de la Basse Terre, entre les communes de Vieux Fort et de Basse Terre.

Elle comprend deux points de débarquement, dont l'un qui est fréquenté par un nombre significatif de pêcheurs professionnels : la marina de Rivière-Sens. Ce site fait l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 19).

Cette commune se situe face à la mer des caraïbes, au pied du volcan de la Soufrière, sur la côte sous le vent.




Figure 19 : Points de débarquement de l'UO 016 (sources : Ifremer/Groupe EI)

16.2 Points de débarquement : Marina de Rivière-Sens

La marina de Rivière Sens est un point de débarquement principal de l'UO 016 basée dans la commune de Gourbeyre. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 31.

Tableau 31 : Tableau représentant les caractéristiques principales de la marina de rivière-Sens

Nom local du point	Marina de Rivière-Sens
Unité d'observation	UO016
Commune	Gourbeyre
Coordonnées GPS	15.983674, -61.716265
Code Ifremer	RP2
Accès	Une fois arrivé sur la commune du Gourbeyre, la direction de la marina de Rivières-Sens doit être suivie. Une entrée sur la droite permet d'accéder au ponton des navires de pêche.
Où se garer ?	Il est possible de se garer gratuitement aux abords du port.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	8h-12h ou 16h-20h en période de pêche aux poissons pélagiques.
Observations et échantillonnages	L'observation des débarquements pour les suivis du SIH est assez aisée sur les pontons car les clients ne sont pas présents à cet endroit.

Caractéristiques pêche	Les navires qui débarquent sur ce point sont principalement basés dans ce port. Ils sont nombreux puisque 22 navires actifs étaient recensés en 2022. Les métiers de pêche sont variés : casiers, filets, DCP, apnée, lignes, cannes et palangres.
Equipements	Ce port est équipé d'eau douce, d'une station-essence et d'une machine à glace.
Vente du poisson	La vente se déroule sous le marché qui se situe à l'entrée du port. Les mercredis et samedis sont les jours de plus forte affluence. Les captures sont vendues directement aux mareyeurs ou aux particuliers.
Commentaires	La marina accueille de nombreux plaisanciers et entreprises de loisir (voile, plongée sous-marine).

17 Unité d'observation 017 : Vieux Fort - Trois-Rivières

17.1 Présentation de la zone

L'unité d'observation 017 est située au sud de la Basse Terre, entre les communes de Basse Terre et Capesterre-Belle-Eau. Elle comprend six points de débarquement, dont deux sont fréquentés par un nombre significatif de pêcheurs professionnels.

Ces points font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 20). Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Les communes de Vieux Fort et Trois Rivières se trouvent à la croisée de la mer des caraïbes et de l'océan Atlantique. Elles font face aux îles des Saintes et à son canal connu pour être le témoin de fortes houles. Trois Rivières représente un point de départ pour différentes îles de l'archipel, les Saintes ou encore Marie Galante.

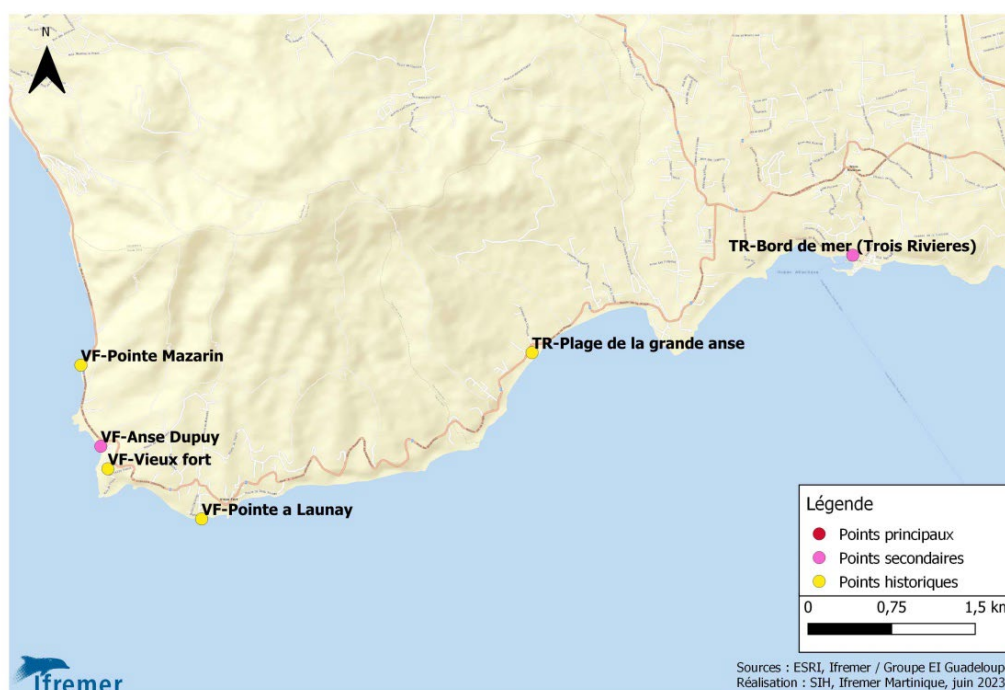



Figure 20 : Points de débarquement de l'UO 017 (sources : Ifremer/Groupe EI)

17.2 Points de débarquement

17.2.1 Trois Rivières - bord de mer

Bord de mer est un point de débarquement secondaire de l'UO 017 basée dans la commune de Trois Rivières. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 32.

Tableau 32 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Bord de Mer


Nom local du point	Bord de Mer
Unité d'observation	UO017
Commune	Trois Rivières
Coordonnées GPS	15.968622, -61.644684
Code Ifremer	TP2
Accès	Une fois arrivé dans le bourg de Trois Rivières, prendre la direction du débarcadère de Bord de Mer.
Où se garer ?	Il est possible de se garer gratuitement au parking municipal en demandant aux agents l'accès au port de pêche.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	8h-12h
Observations et échantillonnages	Les observations et échantillonnages sur les navires (14 actifs en 2022) sont facilités par la faible affluence de clients en semaine. Les débarquements des marins-pêcheurs sont généralement vendus directement depuis leurs embarcations.


Caractéristiques pêche	Les navires qui débarquent sur ce point sont principalement basés dans ce port, mais certains viennent aussi des Saintes. Tous pratiquent des métiers de pêche très variés : DCP, palangres à démersaux, lignes, cannes, filets et nasses.
Equipements	Ce port est un port mixte comprenant les navires de transport à passagers, de plaisance et les navires de pêche. Il dispose de pontons et d'une machine à glace.
Vente du poisson	La vente se déroule sur place en matinée. Les mercredis et samedis sont les jours de plus forte affluence.
Commentaires	Ce port ne dispose pas de marché aux poissons. Il est fréquemment fréquenté par les marins pêcheurs.

17.2.2 Vieux Fort - Anse Dupuy

Anse Dupuy est un point de débarquement secondaire de l'UO 017 basée dans la commune de Vieux Fort. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 33.

Tableau 33 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Anse Dupuy

Nom local du point	Anse Dupuy
Unité d'observation	UO017
Commune	Vieux Fort
Coordonnées GPS	15.952189, -61.707514
Code Ifremer	SP2
Accès	Après Trois Rivières, prendre la direction de Grande Anse puis traverser le centre bourg de Vieux Fort avant de suivre la direction de l'Anse Dupuy.
Où se garer ?	Il est possible de se garer gratuitement au parking situé aux abords du port.
Illustrations	

	
Horaires privilégiés pour les observations	8h-12h
Observations et échantillonnages	Les débarquements peuvent être observés assez aisément en semaine quand les clients sont peu nombreux. Les navires actifs sont au nombre de 6. Les captures des marins-pêcheurs sont généralement vendues dans le marché présent sur le port.
Caractéristiques pêche	Les navires qui débarquent sur ce point sont principalement basés dans ce port et pratiquent trois principaux métiers de pêche : DCP, filets, casiers.
Equipements	Ce port est mixte avec des navires de plaisance et des navires de pêche professionnels. Le site dispose de pontons et d'une cale de mise à l'eau.
Vente du poisson	La vente se déroule sous le marché du port en matinée.
Commentaires	Les samedis sont les jours de plus forte affluence pour les clients.

18 Unité d'observation 018 : Les Saintes

18.1 Présentation de la zone concernée

L'UO 018 comprend les deux communes des Saintes, Terre-de-Haut et Terre-de-Bas, qui sont également les deux seuls territoires habités de cet archipel. Elles sont situées entre la Guadeloupe au nord et la Dominique au sud.

Elle comprend onze points de débarquement, dont six sont fréquentés par un nombre significatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 21). Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés, ils sont considérés comme historiques.

Certains lieux sont équipés de pontons ou quais permettant aux professionnels de débarquer leurs pêches et amarrer leurs embarcations, pour d'autres l'accès se fait directement par la plage.

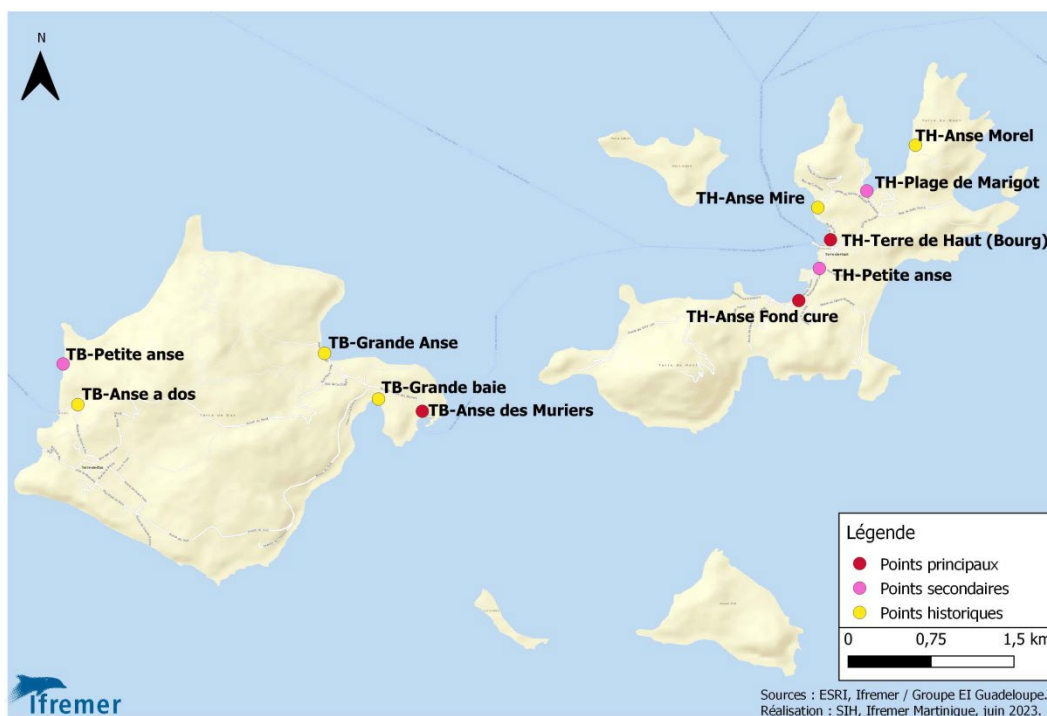



Figure 21 : Points de débarquement de l'UO 018 (sources : Ifremer/Groupe EI)

18.2 Points de débarquement

18.2.1 Anse des Muriers

Anse des Muriers est un point de débarquement principal de l'UO 018 basée dans la commune de Terre de Bas. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 34.

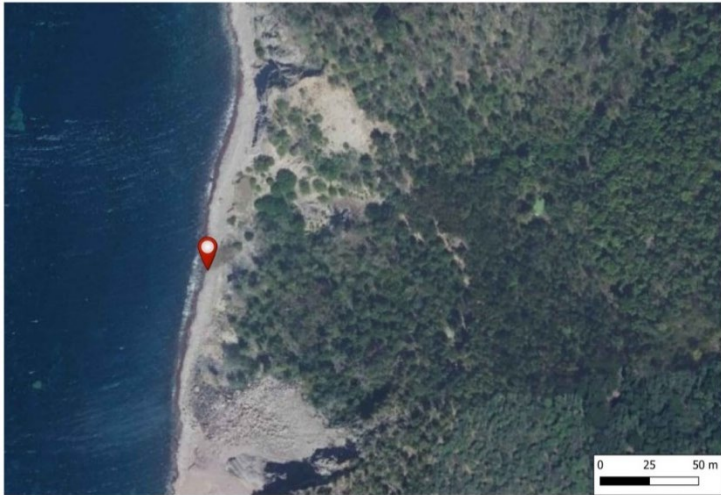
Tableau 34 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Anse des Muriers

Nom local du point	Anse des Muriers (Terre de bas)
Unité d'observation	UO018
Commune	Terre de Bas
Coordonnées GPS	15.854566, -61.616127
Code Ifremer	YP5
Accès	Il est nécessaire d'emprunter l'une des vedettes au départ de Trois Rivières à destination des Saintes et descendre à Terre de Bas, l'arrivée se fait directement sur ce point de débarquement.
Où se garer	Avant d'embarquer sur la navette maritime, il est possible de se garer au parking municipal de Trois Rivières mais celui-ci est payant.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	9h-12h
Observations et échantillonnages	Les débarquements des marins-pêcheurs sont relativement fréquents puisque 13 navires actifs fréquentaient ce site en 2022.
Caractéristiques pêche	Les navires qui débarquent sur ce point sont principalement basés dans ce port et pratiquent de nombreux métiers de pêche : casiers, filets, lignes, cannes, palangres de fond et DCP.
Equipements	Ce port mixte accueille des navires à passagers, de plaisance et des navires de pêche. Il est équipé d'eau douce et d'une machine à glace.
Vente du poisson	Il n'y a pas de vente directe de poissons.
Commentaires	Il n'y a pas de marché aux poissons sur ce site qui constitue le plus souvent un point de stockage pour la vente vers d'autres ports de Guadeloupe.

18.2.2 Petite Anse (Terre de Bas)

Petite Anse est un point de débarquement secondaire de l'UO 018 basée dans la commune de Terre de Bas. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 35.


Tableau 35 : tableau représentant les caractéristiques principales de Petite Anse

Nom local du point	Petite Anse (Terre de Bas)
Unité d'observation	0018
Commune	Terre de Bas
Coordonnées GPS	15.854195, -61.646958
Code Ifremer	YP3
Accès	En arrivant au débarcadère de Terre-de-Bas, un véhicule doit être loué pour rejoindre le port de Petite Anse, situé à environ 6 km. Il y a aussi possibilité de prendre un taxi collectif.
Où se garer	Il est possible de se garer gratuitement près du port.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	9h-12h
Observations et échantillonnages	L'observation des débarquements est facilité par l'absence de vente directe des captures. Ces dernières sont généralement écoulées en fin de semaine au port de Basse Terre.
Caractéristiques pêche	Les 5 navires actifs qui débarquent localement sont basés dans ce port et pratiquent principalement les métiers de pêche suivants : nasses, palangres à démersaux, lignes et DCP.
Equipements	Ce port ne dispose d'aucun équipement.
Vente du poisson	Il n'y a pas de marchés aux poissons sur ce site.
Commentaires	Ce port n'a pas été rénové après sa destruction par la houle.

18.2.3 Terre de Haut - bourg

Le bourg de Terre de Haut est un point de débarquement principal de l'UO 018 situé non loin du port commercial. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 36.


Tableau 36 : tableau présentant les caractéristiques principales du bourg de Terre de Haut

Nom local du point	Terre de Haut (bourg)
Unité d'observation	UO018
Commune	Terre de Haut
Coordonnées GPS	15.868687, -61.582425
Code Ifremer	XP1
Accès	Il est nécessaire d'emprunter l'une des vedettes au départ de Trois Rivières à destination des Saintes et descendre à Terre de Haut, l'arrivée se fait juste à côté de ce point de débarquement.
Où se garer	Il est possible de se garer au parking municipal de Trois Rivières mais celui-ci est payant.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	9h-11h
Observations et échantillonnages	Les débarquements sont peu fréquents, seuls 4 navires actifs fréquentent ce site.
Caractéristiques pêche	Les navires basés sur ce point pratiquent le filet, le casier et la traîne.
Equipements	Aucun équipement n'est présent sur ce point de débarquement hormis des pontons.
Vente du poisson	Il n'y a pas de point de vente.
Commentaires	Les navires de pêche sont au mouillage sur une étendue de sable d'environ 500 mètres.

18.2.4 La Petite Anse (Terre de Haut)

La Petite Anse est un point de débarquement secondaire de l'UO 018 basée dans la commune de Terre de Haut. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 37.


Tableau 37 : tableau représentant les principales caractéristiques du point de débarquement de la Petite Anse

Nom local du point	La Petite Anse - Terre de Haut
Unité d'observation	UO018
Commune	Terre de Haut
Coordonnées GPS	15.867630, -61.583088
Code Ifremer	XP2
Accès	En arrivant sur le port à passagers, le point se trouve à 3 minutes à pied en prenant la direction du sud de l'île.
Où se garer ?	Il n'y a pas de parking sur ce site.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	8h-12h
Observations et échantillonnages	Ce point rassemblait 8 navires actifs en 2022 et permet de réaliser des enquêtes ainsi que des échantillonnages biologiques pour le SIH.
Caractéristiques pêche	Les professionnels basés sur ce point de débarquement capturent majoritairement des pélagiques mais ciblent aussi les démersaux, principalement aux casiers et palangres.
Equipements	Ce point est le seul marché à poissons de l'île qui propose de l'eau, une machine à glace et un étal à poissons.
Vente du poisson	La vente se déroule selon les horaires d'ouverture et de fermeture du site.
Commentaires	Ce point constitue également le marché municipal de la commune.

18.2.5 Anse du Fond Curé

Anse du fond Curé est un point de débarquement principal de l'UO 018 basée dans la commune de Terre de Haut. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 38.


Tableau 38 : tableau représentant les principales caractéristiques du point de débarquement Anse du Fond Curé

Nom local du point	Anse du Fond Curé
Unité d'observation	UO018
Commune	Terre de Haut
Coordonnées GPS	15.864062, -61.585164
Code Ifremer	XP3
Accès	Au départ du débarcadère de Terre de Haut, prendre la direction du sud. A environ 5-10 minutes de marche ou 2 minutes en véhicule se trouve le point de l'Anse du Fond Curé.
Ou se garer	Il est possible de se garer gratuitement au bord de la route.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	8h-12h
Observations et échantillonnages	Ce site constitue le point principal d'arrivée de navires de pêche nombreux et variés (22 navires actifs recensés en 2022).
Caractéristiques pêche	Les métiers principaux sont la senne, le filet (langoustes notamment), les casiers à poissons mélangés et le DCP.
Equipements	Il n'existe pas d'équipements sur ce point de débarquement.
Vente du poisson	Les prises sont généralement vendues sur les ports plus fréquentés de l'île principale de Guadeloupe (Trois Rivières ou Pointe-à-Pitre).
Commentaires	Cette anse est aussi utilisée pour la mise à sec des navires.

18.2.6 La plage de Marigot

La plage de Marigot est un point de débarquement secondaire de l'UO 018 basée dans le nord de la commune de Terre de Haut. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 39.

Tableau 39 : tableau représentant les principales caractéristiques de la plage de Marigot

Nom local du point	Plage de Marigot
Unité d'observation	UO018
Commune	Terre de Haut
Coordonnées GPS	15.874009, -61.579312
Code Ifremer	XP5
Accès	Au départ du débarcadère, il faut suivre la direction du stade municipal puis de la plage de Marigot.
Où se garer ?	Il est possible de se garer au bord de la route.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	11h-12h
Observations et échantillonnages	Plusieurs navires de pêche fréquentent ce site (5 actifs en 2022) mais les débarquements y sont relativement rares.
Caractéristiques pêche	Divers types de pêches sont réalisées par ces navires : DCP, filets, casiers et palangres (occasionnellement de l'apnée à poissons, langoustes ou lambis).
Equipements	Ce point ne dispose pas d'équipements particuliers.
Vente du poisson	Il n'y a pas de vente sur la plage du Marigot.
Commentaires	Ce site constitue un point d'amarrage pour plusieurs professionnels.

19 Unité d'observation 019 : Marie-Galante

19.1 Présentation de la zone concernée

L'UO 019 est constituée de la communauté de communes de Marie-Galante, située au sud-est de la Guadeloupe, qui réunit Saint-Louis, Grand-Bourg et Capesterre de Marie-Galante.

Elle comprend huit points de débarquement, dont cinq sont fréquentés par un nombre significatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 22).

Marie-Galante, surnommée « l'île aux cent moulins » ou « la grande galette », est une île avec un très faible relief, connue pour son activité de pêche, de production de rhum agricole et par sa forte fréquentation touristique.

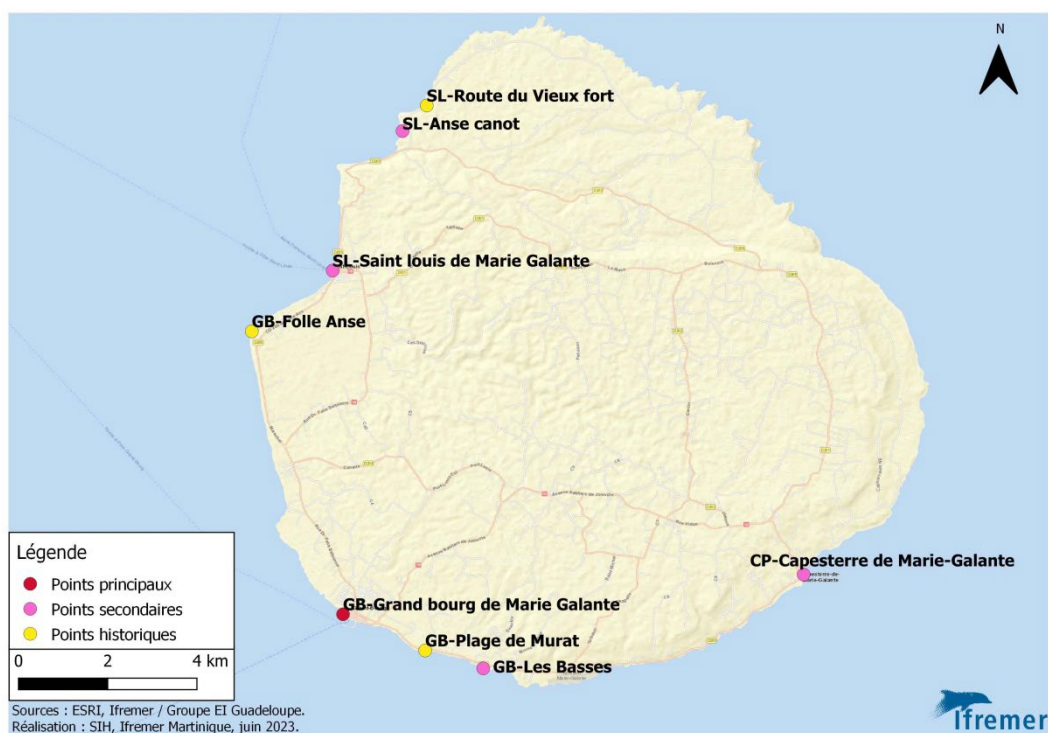



Figure 22 : Points de débarquements de l'UO 019 (sources : Ifremer/Groupe EI)

19.2 Points de débarquement

19.2.1 Grand Bourg de Marie-Galante

Le port de Grand Bourg est un point de débarquement principal de l'UO 019. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 40.


Tableau 40 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement de Grand Bourg

Nom local du point	Grand Bourg
Unité d'observation	UO019
Commune	Grand Bourg de Marie-Galante
Coordonnées GPS	15.880697, -61.315200
Code Ifremer	ZP2
Accès	L'accès à ce point se fait en embarquant sur une vedette de transport à passagers depuis la gare de Bergevin (Pointe-à-Pitre). Le débarquement a lieu directement au port de Grand Bourg.
Où se garer ?	Il est possible de se garer dans le parking à l'entrée de la gare maritime de Pointe-à-Pitre.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	8h30-11h
Observations et échantillonnages	Sur ce point, des professionnels, des plaisanciers et parfois des bateaux de la Dominique sont observés. Il est possible de procéder à des enquêtes ainsi qu'à des mensurations de poissons. En 2022, 16 navires actifs fréquentaient ce port.
Caractéristiques pêche	Les professionnels pratiquent les casiers, filets à poissons ou langoustes mais aussi la pêche aux pélagiques plus au large.
Equipements	Au niveau de ce point, une station essence, un marché aux poissons rénové et des pontons d'amarrage sont disponibles.
Vente du poisson	La vente a lieu en matinée du lundi au samedi.
Commentaires	Il faut veiller à bien distinguer les professionnels qui réalisent la vente de poissons des écailleurs, nombreux, qui se côtoient sur le port.

19.2.2 Les Basses

Le point Les Basses est un point de débarquement secondaire de l'UO 019. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 41.


Tableau 41 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Les basses

Nom local du point	Les Basses
Unité d'observation	UO019
Commune	Grand Bourg
Coordonnées GPS	15.871548, -61.289066
Code Ifremer	ZP4
Accès	Depuis le centre de Grand Bourg, prendre la direction de l'est sur la départementale (D203). Après environ 3 km depuis le bourg, le point de vente se situe sur la droite de la route principale.
Où se garer ?	Il est possible de se garer sur le bord de la route.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	9h30-10h
Observations et échantillonnages	Ce point de débarquement n'accueille plus qu'un seul pêcheur professionnel.
Caractéristiques pêche	Il pratique la pêche côtière (casiers, filets à poissons / langoustes) ainsi que la pêche aux pélagiques.
Equipements	Aucun équipement n'est disponible sur ce site.
Vente du poisson	Il n'y a pas de jour particulier pour la vente des captures.
Commentaires	Le bateau est amarré au niveau de l'habitation du professionnel.

19.2.3 Capesterre de Marie-Galante

Le port de Capesterre est un point de débarquement secondaire de l'UO 019. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 42.

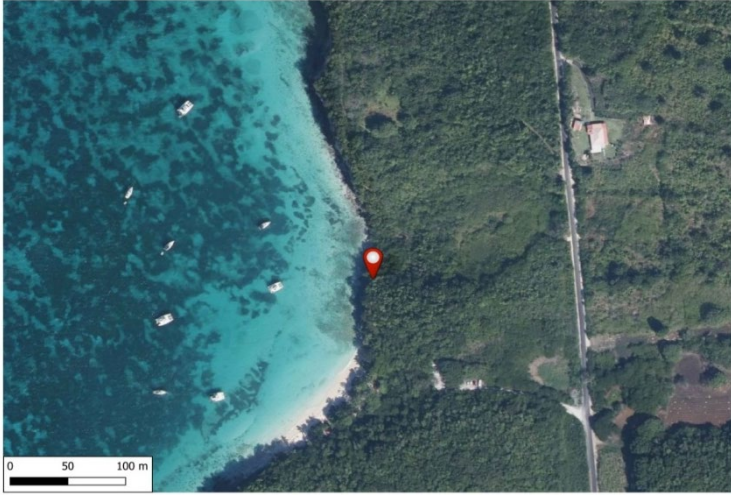
Tableau 42 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de Capesterre de Marie-Galante

Nom local du point	Capesterre de Marie-Galante
Unité d'observation	UO019
Commune	Capesterre de Marie-Galante
Coordonnées GPS	15.890227, -61.221315
Code Ifremer	1P1
Accès	Depuis Grand-Bourg, prendre la direction de l'est sur la départementale (D203). En arrivant sur Capesterre, le port se situe à l'entrée de la commune.
Où se garer ?	Il est possible de se garer en face du restaurant ou à côté des cabanons des pêcheurs.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	9h30-13h
Observations et échantillonnages	Dans ce port qui accueille 6 navires actifs, il est possible de réaliser des enquêtes ainsi que des échantillonnages biologiques.
Caractéristiques pêche	Les métiers pratiqués concernent principalement les casiers et filets à poissons / langoustes.
Equipements	Ce site abrite un marché aux poissons (plusieurs étals) ainsi que des pontons d'amarrage.
Vente du poisson	La vente a lieu en matinée du lundi au samedi.
Commentaires	Ce point n'est fréquenté que par des professionnels de la pêche.

19.2.4 Anse Canot

L'Anse Canot est un point de débarquement secondaire de l'UO 019, situé au nord-ouest de l'île. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 43.


Tableau 43 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement de l'anse Canot

Nom local du point	Anse Canot
Unité d'observation	UO019
Commune	Saint Louis
Coordonnées GPS	15.981984, -61.305480
Code Ifremer	2P2
Accès	Pour se rendre sur ce site, il est nécessaire de prendre la direction du nord-ouest depuis Saint-Louis via la départementale (D205) et de suivre la direction du restaurant « Au plaisir des marins ».
Où se garer ?	Il est possible de se garer en face du restaurant ou à côté des cabanons de pêcheurs.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	9h30-13h
Observations et échantillonnages	Les pêcheurs présents sur ce site vendent principalement leurs captures à Grand Bourg le matin. Il y a possibilité de réaliser des enquêtes et des mensurations dans le cadre du SIH.
Caractéristiques pêche	Les professionnels (7 navires actifs en 2022) pratiquent la pêche côtière : casiers, filets et palangres à démersaux.
Equipements	Seuls des abris ou cabanes de pêcheurs sont présents sur ce site.
Vente du poisson	Il n'y a pas de jour privilégié pour la vente.
Commentaires	Au niveau de ce point, seuls des professionnels sont présents.

19.2.5 Saint Louis de Marie Galante

Saint Louis est un point de débarquement secondaire de l'UO 019, situé au nord-ouest de l'île. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 44.

Tableau 44 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement de Saint Louis

Nom local du point	Saint Louis
Unité d'observation	UO019
Commune	Saint Louis
Coordonnées GPS	15.954070, -61.319621
Code Ifremer	2P3
Accès	Dans le bourg de Saint Louis, le point de débarquement se situe auprès de la jetée principale de la commune.
Où se garer ?	Il est possible de se garer facilement en face de l'église.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	9h-11h
Observations et échantillonnages	Au niveau de ce point, les professionnels possèdent un étal où ils vendent leurs captures. Il y a possibilité d'y réaliser des enquêtes et des mensurations dans le cadre du SIH.
Caractéristiques pêche	Les navires actifs étaient au nombre de 6 en 2022 sur ce site. Les professionnels pratiquent la pêche côtière tout autour de l'île de Marie-Galante : casiers et palangres à vivaneaux principalement.
Equipements	Un cabanon et un ponton d'amarrage sont présents sur ce point.
Vente du poisson	Il n'y a pas de jour privilégié pour la vente des captures.
Commentaires	Les enquêtes doivent être programmées préférentiellement en matinée.

20 Unité d'observation 020 : Capesterre-Belle-Eau

20.1 Présentation de la zone concernée

L'UO 020 est située sur la côte sud-est de Basse Terre entre Goyave et Trois-Rivières. La commune doit son nom à l'expression « cab-est-terre », qui désigne une terre exposée aux vents d'est, les alizés.

Elle comprend sept points de débarquement, dont trois sont fréquentés par un nombre significatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 23). Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Toute la zone littorale est concernée par une restriction totale de pêche dans un périmètre défini, liée à la pollution au chlordécone.



Figure 23 : Points de débarquement de l'UO 020 (sources : Ifremer/Groupe EI)

20.2 Points de débarquement

20.2.1 Anse du Bananier

Anse du Bananier est un point de débarquement secondaire de l'UO 020. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 45.

Tableau 45 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Anse du Bananier


Nom local du point	Anse du Bananier
Unité d'observation	UO020
Commune	Capesterre-Belle-Eau
Coordonnées GPS	16.003539, -61.598679
Code Ifremer	UP2
Accès	Ce point est accessible par la nationale (N1) en direction de Trois-Rivières. L'entrée du port se situe à côté du boulevard du Bananier et est visible depuis la route.
Où se garer ?	Il est possible de se garer directement sur le port.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	9h-17H
Observations et échantillonnages	Des pêcheurs professionnels et des mareyeurs sont présents sur ce point de débarquement. Il y a possibilité de réaliser des enquêtes et des mensurations dans le cadre du SIH.
Caractéristiques pêche	Les professionnels pratiquent la pêche côtière (casiers, palangres à vivaneaux) ainsi que la pêche aux pélagiques.
Equipements	Ce point est équipé d'une machine à glace et d'étals pour la vente.

Vente du poisson	Il n'y a pas de jours privilégiés pour observer les retours de pêche. Sauf conditions spécifiques (météo par exemple), le site est toujours fréquenté par un ou plusieurs professionnels pour la vente.
Commentaires	Des pêcheurs de Trois Rivières peuvent aussi être présents sur ce site.

20.2.2 Sainte Marie

Sainte Marie est un point de débarquement secondaire de l'UO 020. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 46.

Tableau 46 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de Sainte Marie


Nom local du point	Sainte Marie
Unité d'observation	UO020
Commune	Capesterre-Belle-Eau
Coordonnées GPS	16.102901, -61.562203
Code Ifremer	UP6
Accès	Depuis la nationale qui relie Goyave à Capesterre, prendre la rue de l'Appontement et la suivre jusqu'au littoral.
Où se garer ?	Il est possible de se garer sur le port.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	10h-13h
Observations et échantillonnages	Des pêcheurs professionnels et des plaisanciers sont présents sur ce point, 8 navires actifs étaient comptabilisés en 2022. Il y a possibilité de réaliser des enquêtes pour le SIH.


Caractéristiques pêche	Les professionnels pratiquent la pêche côtière (casiers, filets, palangres) et la pêche aux pélagiques.
Equipements	Des pontons d'amarrage et une machine à glace sont disponibles sur ce point de débarquement. L'eau et l'électricité ne fonctionnent pas.
Vente du poisson	Les pêcheurs vendent principalement leurs pêches à la Darse de Pointe-à-Pitre et très occasionnellement sur place ou sur l'étal se situant à l'intersection avec la route principale (nationale).
Commentaires	Les marins-pêcheurs qui fréquentent ce site négocient souvent la vente de leurs captures alors qu'ils sont encore en mer. Ce point n'est donc pas toujours adapté aux mensurations puisque les professionnels peuvent partir en livraison dès le retour de pêche.

20.2.3 Four à chaux

Four à chaux est un point de débarquement secondaire de l'UO 020. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 47.

Tableau 47 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Four à chaux

Nom local du point	Four à chaux
Unité d'observation	UO020
Commune	Capesterre-Belle-Eau
Coordonnées GPS	16.106512, -61.563000
Code Ifremer	UP7
Accès	Depuis la nationale qui relie Goyave à Capesterre, prendre la rue de l'Embarcadère et la suivre jusqu'au bout.
Où se garer ?	Il est possible de se garer près du port.
Illustrations	

	
Horaires privilégiés pour les observations	Très variables.
Observations et échantillonnages	Il ne reste que quelques-pêcheurs professionnels sur ce point (3-4 dont 2 navires actifs).
Caractéristiques pêche	Les professionnels qui fréquentent ce point pratiquent souvent la pêche aux pélagiques.
Equipements	Seuls des pontons d'amarrage existent sur ce point.
Vente du poisson	La vente des captures peut avoir lieu sur le marché de Sainte-Marie. Les professionnels disposent aussi de réseaux leur permettant de vendre leur pêche très rapidement à des clients qui récupèrent les produits sur place.
Commentaires	Il est difficile actuellement de réaliser des enquêtes sur ce point compte-tenu de sa faible fréquentation.

21 Unité d'observation 021 : Goyave et Petit-Bourg

21.1 Présentation de la zone concernée

L'unité d'observation 21 associe les communes de Goyave et Petit-Bourg, toutes deux situées sur la côte Atlantique, à l'est de Basse-Terre.

Elle comprend quatre points de débarquement, dont deux sont fréquentés par un nombre significatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 24). Les autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Petit-Bourg est la commune la plus étendue de l'île, on y trouve le port polyvalent de Vinaigrerie s'ouvrant sur le Petit-Cul-de-Sac-Marin. Outre l'activité de pêche, le port abrite également des plaisanciers. A Goyave, le même principe de partage de l'espace portuaire est observé.

Les deux ports sont situés respectivement en zone d'interdiction partielle de pêche et zone d'interdiction totale suite à la pollution au chlordécone.




Figure 24 : Point de débarquements de l'UO 021 (sources : Ifremer/Groupe EI)

21.2 Points de débarquement

21.2.1 Goyave - Bourg

Goyave (bourg) est un point de débarquement secondaire de l'UO 021 qui correspond au port communal. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 48.

Tableau 48 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche de Goyave


Nom local du point	Le port de pêche de Goyave
Unité d'observation	UO021
Commune	Goyave
Coordonnées GPS	16.136978, -61.572679
Code Ifremer	VP2
Accès	Depuis la route départementale D33 qui permet de rallier Goyave, le port de pêche est indiqué en arrivant à proximité du bourg.
Où se garer ?	Il est possible de se garer gratuitement dans le parking du port.
Illustrations	
Horaires privilégiés pour les observations	8h-12h et 16h-20h


Observations et échantillonnages	Il est possible de procéder à des enquêtes et d'échantillonner des captures, notamment des poissons démersaux et langoustes. Les navires actifs étaient au nombre de 6 en 2022.
Caractéristiques pêche	Les métiers de pêche pratiqués sont le filet, le casier et la pêche aux pélagiques sur DCP.
Equipements	Le port dispose d'une rampe de mise à l'eau, d'une halle de vente et de cabanons.
Vente du poisson	La vente s'effectue directement sur le port, en ville ou auprès de clients qui viennent récupérer la pêche dès le retour du navire.
Commentaires	Ce port est essentiellement occupé par des navires de plaisance.

21.2.2 Petit-Bourg - la Vinaigrerie

La Vinaigrerie à Petit-Bourg est un point de débarquement secondaire de l'UO 021 qui correspond au port du centre-ville. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 49.

Tableau 49 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche de Petit-Bourg

Nom local du point	Le port de pêche de Petit-Bourg
Unité d'observation	UO021
Commune	Petit-Bourg
Coordonnées GPS	16.188113, -61.589034
Code Ifremer	WP1
Accès	L'accès au port se fait par le centre de Petit-Bourg. Il est nécessaire de passer devant la Mairie puis de tourner à gauche afin de suivre les indications permettant de se rendre au port de pêche.
Où se garer ?	Il est possible de se garer gratuitement dans le parking du port.
Illustrations	

	
Horaires privilégiés pour les observations	Les observations sont rares sur ce point de débarquement.
Observations et échantillonnages	Seul un navire de pêche débarque régulièrement sur ce port, il est donc difficile d'y faire des enquêtes et de l'échantillonnage dans le cadre du SIH mais important de poursuivre le suivi.
Caractéristiques pêche	Les métiers pratiqués par ce pêcheur sont les suivants : filets maillants, trémails et nasses.
Equipements	Le port dispose d'une rampe de mise à l'eau.
Vente du poisson	Lorsqu'il y a du poisson, la vente s'effectue généralement dans le centre-ville.
Commentaires	Ce port est essentiellement occupé par des navires de plaisance.

Conclusion

En Guadeloupe, la plupart des navires sont polyvalents et les principaux métiers exercés sont le casier (nasse) déployé sur le plateau insulaire et la pêche au large incluant la pratique de la ligne de traîne sur bancs libres et sur dispositifs de concentration de poissons. L'utilisation des filets droits et du trémail est également importante sur le plateau, elle s'est développée depuis plus d'une dizaine d'années. Les métiers de la ligne et de la palangre pour les poissons benthiques et démersaux sont implantés sur le plateau et les accores. Une activité significative de senne à colas et de filets encerclants à petits pélagiques s'ajoute à ces différentes pratiques (Rodriguez et *al.*, 2023).

La réalisation de ce guide avait pour objectif l'élaboration d'un état des lieux des points de débarquement des produits de la pêche en Guadeloupe. Au cours de ces travaux, il a été recensé 123 points, parmi lesquels 48 sont fonctionnels (16 points principaux - 32 secondaires) et 75 peu fréquentés ou progressivement abandonnés par les pêcheurs pour des endroits plus accessibles et mieux équipés. Ces chiffres sont en adéquation avec le projet pilote du SIH en Guadeloupe déployé entre 2007 et 2009 (Guyader et *al.*, 2011).

L'inventaire initial des points de débarquement avait été élaboré dans le cadre de ce projet. Il était donc nécessaire d'actualiser cette liste et de mettre en exergue les potentielles évolutions des pratiques des professionnels de la pêche. La construction d'infrastructures a modifié le comportement de certains marins-pêcheurs. Les débarquements ayant lieu autrefois sur le linéaire côtier tout autour de l'île ont petit à petit été drainés et centralisés vers de nouveaux aménagements.

Par ailleurs, un déclin de l'activité de pêche professionnelle a aussi été constaté lors de la dernière décennie. Le nombre de marins⁵ est ainsi passé de 1 677 en 2008 (Guyader et *al.*, 2011) à 940 en 2022 (SIH, 2023). Ces constats expliquent en partie le nombre important de points ayant été classés comme « historiques » au cours de cette étude.

Outre ces observations, la confrontation des informations géographiques et techniques collectées sur les points de débarquement permet d'obtenir une représentation territoriale de la pêche en Guadeloupe, visualisable sur les cartes de synthèse proposées. Le présent document constituera aussi une aide pour les observateurs du SIH et pourrait apporter un appui technique aux institutions impliquées dans la gestion des ressources halieutiques locales.

⁵ Equivalents temps plein approximé à partir du nombre moyen de marins présents à bord de chaque navire les mois où ces derniers sont actifs.

Références bibliographiques

- European Commission. 2017. Regulation (EU) 2017/1004 of the European Parliament and of the Council of 17 May 2017 on the establishment of a Union framework for the collection, management and use of data in the fisheries sector and support for scientific advice regarding the common fisheries policy and repealing Council Regulation (EC) No 199/2008. Official Journal of the European Union, L157, 1-21.
- Gobert, B. and Reynal, L. 2002. Le suivi statistique des pêches aux Antilles françaises. Pages 60-62, in: Blanchet, G., Gobert, B., and Guérédrat, J.A. La pêche aux Antilles. IRD Éditions, 2002. 306 p.
- Guyader, O., Berthou, P., Reynal, L., Demanèche, S., Bruneau, M., Bellanger, M., Angin, B., Merrien, C., Guegan, F., Lespagnol, P., Pitel, M., Jézéquel, M. Leblond, E., Daurès, F. 2011. Situation de la pêche en Guadeloupe en 2008 : Rapport du projet pilote Système d'Informations Halieutiques Guadeloupe 2007-2009, Ifremer-SIH-2011/02/28, 83 p.
- Guyader, O., Le Grand, C., Duro, M., Jacob, C. 2023. Diagnostic socio-économique des entreprises de pêche professionnelle guadeloupéennes. Rapport Direction de la Mer 21_PREF971_092, 137 pages. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00820/93210/>
- Ifremer. 2016. Observer la pêche et les ressources pour mieux les préserver. Plaquette de communication et de présentation du Système d'Informations Halieutiques (SIH) de l'Ifremer. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00352/46308/>
- Reynal, L., Demanèche, S., Guyader, O., Bertrand, J., Berthou, P., Dromer, C., Bruneau, M., Bellanger, M., Merrien, C., Guegan, F., Lespagnol, P., Pitel, M., Jézéquel, M., Leblond, E., Daurès, F. 2013. Projet pilote du Système d'Informations Halieutiques (SIH) Martinique (2007-2010). Premières données sur la pêche en Martinique (2009-2010), Rapport Ifremer-SIH-2013/06/30, 176 p.
- Rodriguez, J., Duchêne, J., Demanèche, S., Baudrier, J., Evano, H., Guyader, O., Jac, C., Monet, N., Rovillon, G., Le Roy, E., Spagnol, C., Leblond, E. 2023. Synthèse 2022 de l'observation des efforts et débarquements des pêcheries côtières. Estimation des efforts de pêche et des productions dans les régions La Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique et Guyane pour les navires de moins de 12 mètres. Rapport annuel Convention DCF DGAMPA-Ifremer 2023, 33 p.
- SIH. 2023. Réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages : activité des navires de pêche 2022 - Quartier maritime : Pointe-à-Pitre. Fiche quartier SIH, Ifremer, 15 p.

Données utilisées :

- informations collectées sur le terrain par les observateurs du SIH (Groupe EI Guadeloupe / Ifremer Martinique) ;
- enquêtes « activité » des navires, données des marées au débarquement (ObsDeb). Sources : Ifremer - Système d'Informations Halieutiques.

Annexes

Annexe 1 : liste des sigles utilisés

CA : Calendriers d'activité

DCF : Data collection framework

DCP : Dispositifs de concentration de poissons

DGAMPA : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

FPC : Flotte de pêche communautaire

Ifremer : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

ObsDeb : Observation des marées au débarquement

ObsMer : Observation à bord des navires de pêche

ObsVentes : Observation des ventes en criées

PCP : Politique commune des pêches

SIH : Système d'informations halieutiques

UE : Union européenne

UO : Unité d'observation

VMS : Vessel monitoring system

Annexe 2 : listes des illustrations (figures & tableaux)

Figures

Figure 1 : Points de débarquement des pêcheurs professionnels par UO (sources : Ifremer/Groupe EI).....	11
Figure 2 : Points de débarquement selon leur classification (sources : Ifremer/Groupe EI)	12
Figure 3 : Equipements présents sur les points de débarquement (sources : Ifremer/Groupe EI).....	12
Figure 4 : Points de débarquement de l'UO 001 (sources : Ifremer/Groupe EI)	14
Figure 5 : Points de débarquement de l'UO 002 (sources : Ifremer/Groupe EI)	21
Figure 6 : Points de débarquements de l'UO 003 (sources : Ifremer/Groupe EI).....	24
Figure 7 : Points de débarquements de l'UO 004 (sources : Ifremer/Groupe EI).....	28
Figure 8 : Points de débarquement de l'UO 005 (sources : Ifremer/Groupe EI)	31
Figure 9 : Points de débarquement de l'UO 006 (sources : Ifremer/Groupe EI)	34
Figure 10 : Points de débarquement de l'UO 007 (sources : Ifremer/Groupe EI)	37
Figure 11 : Points de débarquements de l'UO 008 (sources : Ifremer/Groupe EI).....	41
Figure 12 : Points de débarquements de l'UO 009 (sources : Ifremer/Groupe EI).....	46
Figure 13 : Points de débarquement de l'UO 010 (sources : Ifremer/Groupe EI)	49
Figure 14 : Points de débarquement de l'UO 011 (sources : Ifremer/Groupe EI).....	53
Figure 15 : Points de débarquement de l'UO 012 (sources : Ifremer/Groupe EI)	57
Figure 16 : Points de débarquements de l'UO 013 (sources : Ifremer/Groupe EI).....	60
Figure 17 : Points de débarquements de l'UO 014 (sources : Ifremer/Groupe EI).....	67
Figure 18 : Points de débarquements de l'UO 015 (sources : Ifremer/Groupe EI).....	70
Figure 19 : Points de débarquement de l'UO 016 (sources : Ifremer/Groupe EI)	74
Figure 20 : Points de débarquement de l'UO 017 (sources : Ifremer/Groupe EI)	77
Figure 21 : Points de débarquement de l'UO 018 (sources : Ifremer/Groupe EI)	81
Figure 22 : Points de débarquements de l'UO 019 (sources : Ifremer/Groupe EI).....	88
Figure 23 : Points de débarquement de l'UO 020 (sources : Ifremer/Groupe EI)	94
Figure 24 : Point de débarquements de l'UO 021 (sources : Ifremer/Groupe EI)	99

Tableaux

Tableau 1 : Données collectées via le SIH (Ifremer, 2016).....	7
Tableau 2 : Référentiel des points de débarquement en Guadeloupe (sources : SIH Ifremer-Groupe EI, 2024).....	9
Tableau 3 : Tableau présentant les caractéristiques principales de la Marina à Pointe-à-Pitre	15
Tableau 4 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche de Lauricisque à Pointe-à-Pitre.....	16
Tableau 5 : Tableau présentant les caractéristiques principales de la Darse de Pointe-à-Pitre	18
Tableau 6 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche de Carénage à Pointe-à-Pitre	19

Tableau 7: Tableau présentant les caractéristiques principales de l'Anse du Mont au Gosier.....	22
Tableau 8 : Tableau présentant les caractéristiques principales de la Section Castaing à Sainte-Anne.....	25
Tableau 9 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port des Galbas à Sainte-Anne.....	26
Tableau 10 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche du bourg de Saint-François.....	29
Tableau 11 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de Beauséjour à la Désirade.....	32
Tableau 12 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port du Moule.....	35
Tableau 13 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche d'Anse-Bertrand.....	38
Tableau 14 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche de Port-Louis.....	39
Tableau 15 : Tableau présentant les caractéristiques principales de la Darse de Petit-Canal.....	42
Tableau 16 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Canal des Rotours..	43
Tableau 17 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de Vieux-bourg	44
Tableau 18 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche de Baie-Mahault.....	47
Tableau 19 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de Morne Rouge.....	50
Tableau 20 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche de Sainte-Rose.....	51
Tableau 21 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement du port de Deshaies.....	54
Tableau 22 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement du port de l'Anse Ferry.....	55
Tableau 23 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Port de Baille Argent à Pointe Noire.....	58
Tableau 24 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Pigeon section Fromager.....	61
Tableau 25 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Pigeon section Coton.....	62
Tableau 26 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Station thermique Anse Marsolle.....	63
Tableau 27 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement des Trois Tortues.....	65
Tableau 28 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement de l'Anse à la Barque.....	68
Tableau 29 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Rivière des pères.....	71
Tableau 30 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Quai Saintois de Basse-Terre.....	72
Tableau 31 : Tableau représentant les caractéristiques principales de la marina de rivière-Sens.....	75

Tableau 32 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Bord de Mer	78
Tableau 33 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Anse Dupuy	79
Tableau 34 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Anse des Muriers	82
Tableau 35 : tableau représentant les caractéristiques principales de Petite Anse	83
Tableau 36 : tableau présentant les caractéristiques principales du bourg de Terre de Haut	84
Tableau 37 : tableau représentant les principales caractéristiques du point de débarquement de la Petite Anse	85
Tableau 38 : tableau représentant les principales caractéristiques du point de débarquement Anse du Fond Curé	86
Tableau 39 : tableau représentants les principales caractéristiques de la plage de Marigot	87
Tableau 40 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement de Grand Bourg	89
Tableau 41 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Les basses	90
Tableau 42 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de Capesterre de Marie-Galante	91
Tableau 43 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement de l'anse Canot	92
Tableau 44 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement de Saint Louis	93
Tableau 45 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Anse du Bananier	95
Tableau 46 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de Sainte Marie	96
Tableau 47 : Tableau présentant les caractéristiques principales du point de débarquement Four à chaux	97
Tableau 48 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche de Goyave	100
Tableau 49 : Tableau présentant les caractéristiques principales du port de pêche de Petit-Bourg	101